

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LÉVELLYER, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 12 fr. 7 fr.
Hors Lyon. 30 16 9
Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 9 Décembre 1848.

SEANCE.

Vote sur les récompenses nationales.

L'espace nous manque pour dire toute notre pensée. Résumons-la.

Le vote de l'Assemblée est un nouveau gage donné à la République démocratique.

Des calomnieux avaient fait imprimer, des listes fausses de blessés de février, parmi lesquels figuraient des voleurs, des assassins !

Le débat a prouvé la fausseté de ces mensonges.

Et l'Assemblée a flétri par son ordre du jour ces manœuvres indignes, renouvelées du tems des Treillaillons et des verdets.

(Voir les détails de la Séance à la troisième page.)

Aux termes de la loi, tout bulletin, sous peine de nullité, doit être écrit ou imprimé sur papier blanc, et ne renfermer aucune qualification.

Les bulletins en faveur du général Cavaignac devront être ainsi conçus :

Le général EUGÈNE CAVAIGNAC.

Supplément aux titres du prince Louis.

Nous avons donné hier les principaux votes d'abstention du prince Louis.

Nos lecteurs ont pu se convaincre de la nullité ou de l'ambition d'un prétendant qui, éclairé par la discussion, n'a pas pu ou n'a pas voulu se prononcer sur des choses qui touchent de si près au bonheur du peuple qu'il aspire à présider.

Aujourd'hui, nous complétons ces citations par l'énumération de quelques-uns de ses votes.

Le prince Louis a voté contre le décret demandant l'abolition de l'impôt du sel.

Le prince Louis a voté contre le projet de banque hypothécaire qui devait arracher les petits propriétaires aux griffes de l'usure.

Ajoutons que le parti légitimiste qui le soutient est celui qui, sous la Restauration, a donné DEUX MILLIARDS aux étrangers, et s'est octroyé à lui-même UN MILLIARD pour s'indemniser de son émigration : — milliard payé par le paysan, bien entendu, comme toujours.

Disons aussi aux électeurs des campagnes à qui on fait un épouvantail de la République, — de l'ancienne comme de la nouvelle, — disons-leur que l'ancienne République les a fait ce qu'ils sont, propriétaires libres, — d'esclaves et de serfs qu'ils étaient.

Et que la République nouvelle leur a donné ce droit de voter tous que leur ont toujours refusé rois et empereurs.

Qu'ils réfléchissent bien surtout à ceci : — c'est que la République n'est autre chose que le gouvernement du suf-

frage universel, et que voter pour un empereur contre la République, c'est voter contre leur droit de suffrage.

C'est se dépouiller volontairement de son droit.

Et puis, qu'ils y pensent : ils ne leur est pas permis d'engager l'avenir, le vote de leurs enfants. Eussent-ils le désir d'un roi, ils doivent laisser à ceux qui les suivront la faculté d'exprimer leur opinion, comme eux-mêmes ont exprimé la leur, — et cette faculté, ils les en priveraient en détruisant la seule forme de gouvernement qui accorde le suffrage universel :

La République.

Le droit, la justice, l'équité, exigent donc qu'ils votent pour la République.

La raison dit que, pour arriver à ce résultat, ils doivent voter pour un républicain,

CAVAIGNAC.

Et non pour un prince,

LOUIS BONAPARTE.

Résumons.

Il n'est plus temps d'ouvrir des aperçus nouveaux; la discussion est close. Nous n'avons qu'à résumer.

L'édifice politique, fondé en 1830, s'est écroulé dans la tempête de Février.

Bien des gens en voyaient les vices; mais les uns disaient : Il est possible de le réparer et de l'améliorer; cela vaut mieux que de le jeter par terre, car la poussière et les décombres nous abîmeraient.

D'autres trouvaient l'édifice très-bien tel qu'il était et se déclaraient satisfaits, car ils occupaient les meilleures places et il leur coûtait de déménager.

Ces gens-là ont été crus. Nous ne savons pas si l'édifice habilement réparé et amélioré eut pu subsister; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est bien plus vite tombé, dès que les égoïstes qui avaient trouvé à s'y loger eurent obtenu qu'on n'y toucherait pas de peur de les déranger.

Lorsque l'édifice manqua par les fondations, un immense nuage de poussière s'éleva sur la société.

Un gouvernement fut-il le plus mauvais, entraîne avec soi un ordre quelconque; l'autorité, même déviée, est toujours l'autorité, c'est-à-dire quelque chose de nécessaire. On peut la détruire, mais à condition d'en avoir immédiatement une de rechange à mettre à la place.

Pendant plusieurs mois, il n'y eut plus de gouvernement, plus d'autorité, plus d'ordre. La société ne se maintint que par sa propre masse et par la puissance de moralité et de civilisation qui s'était infiltrée en elle. Il y avait bien une sorte de gouvernement provisoire; mais ce titre même indique quelle était sa faiblesse. Honneur et reconnaissance aux courageux citoyens qui sauvèrent, pendant ce dur interrègne, à force de dévouement, et la poitrine devant les baïonnettes, les dernières bases de l'ordre. Hélas! on a moins vu ce qu'ils ont fait que ce qu'ils ont pu faire.

Mais des entrailles même de la France est sortie à la fin

une autorité, la plus pure de toutes dans sa source parce qu'elle exprime la souveraineté de la France sur elle-même. L'Assemblée nationale fut installée, et tout aboutit à elle. La démocratie dut quitter la rue pour se renfermer dans la loi. Mais elle s'était habituée à ce trône agité, et il fallut l'en chasser au moyen d'une longue et sanglante bataille.

Au moment de cette crise qui devait enfin dégager l'horizon de ses nuages, les représentants de la France eurent besoin de confier à des mains vigoureuses le soin de leur propre défense qui était celui de la souveraineté nationale et de la société. Il s'agissait de combattre, on appela un militaire. L'ordre qu'il fallait maintenir était l'ordre républicain. Le choix de l'Assemblée tomba sur un général républicain. Eugène Cavaignac remporta la victoire, triste victoire, puisque les victimes qui tombèrent des deux parts étaient françaises, mais la plus utile et la plus féconde qu'aient jamais gagnée nos armées, si elle peut fonder la sécurité à l'ombre de laquelle s'organise la société nouvelle.

Les articles de cette organisation furent discutés et consignés dans une constitution qui résume la civilisation la plus avancée, constitution la plus démocratique qui ait jamais été donnée à aucun peuple, mais qui est la démocratie régulière, pratique, conciliée avec l'autorité sur la base de la souveraineté du peuple, et avec le seul ordre possible à l'époque actuelle. Et pendant que les représentants de la nation se livraient à cette grande tâche, ils avaient conservé au faite du gouvernement le général habile et patriote qui avait ramené le calme, et qui le maintenait toujours autour d'eux.

L'œuvre finie, et lorsqu'il s'agissait d'inaugurer le nouvel édifice, en désignant le magistrat supérieur qui devait y présider, l'Assemblée nationale délibéra longuement sur le point de savoir si, organe du peuple français, elle ne conférerait pas elle-même cette éminente fonction au plus digne et au plus capable, et dans ce cas, elle indiquait clairement que sa confiance n'irait pas chercher un nouveau dépositaire. Mais elle reconnut que l'autorité aurait bien plus de crédit et de puissance, si elle passait par la sanction du peuple, et elle ne douta point que la nation ne s'identifiât avec elle pour faire reposer sur le vainqueur de Juin l'espoir de nouveaux services.

Désavouons-nous nos mandataires dans leur reconnaissance, dans leur appréciation, dans leur espoir ?

Ceux qui le proposent ne font pas opposition à un homme en faveur d'un autre homme; ils font opposition aux choses même que l'Assemblée nationale a fondées. Ce sont eux qui ne veulent pas de la constitution de 1848, les uns, parce qu'elle est républicaine et démocratique; les autres, parce qu'elle ne l'est pas assez à leur gré. Ce sont les contre-révolutionnaires et les ultra-révolutionnaires.

Et tous ces partis, radicalement opposés, les blancs et les rouges, les communistes, les légitimistes et les philippistes, flanqués des mécontents, des boudeurs, des ambitieux qui espèrent, et de ceux qui regrettent, s'accordant dans leur haine, sont conduits successivement à s'accorder sur les moyens de

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

CATILINAIRES.

X.

A ÉMILE DE GIRARDIN.

Contre mille journaux, en courageux athlète,
Entreprenre la lutte et croiser l'épithète;
Dénoncer aux partis l'ambitieux espoir
De ceux que la fortune a guidés au pouvoir;
Aux Basiles du goût servir de point de mire;
Pousser jusqu'à l'excès l'amour de contredire;
Sans souci du scandale et du qu'en dira-t-on,
Avec le paradoxe égarer la raison;
Braver tous les serpents de la hideuse envie,
Louer, blâmer, souffrir, voilà quelle est ta vie.
Et nous devons ici le constater bien haut,
A ton rude mandat tu ne fais pas défaut.
Certes! pour se permettre, à l'époque où nous sommes,
De penser au rebours de la plupart des hommes,
Pour accuser d'erreur le public sentiment,
Comme pour inventer un astre au firmament,
Comme pour découvrir une belle utopie,
Il faut grande sagesse ou plus grande folie.

On dit que l'admirant dans tes premiers-Paris,

Tu te crois un phénix entre les beaux esprits,
Qu'à ton outrecuidance il n'est pas de mesure,
Que dans toi l'égoïsme est une autre nature;
Que tu dormirais mal sur ta couche la nuit,
Si tu passais le jour sans faire un peu de bruit,
Sans te glorifier de tes inconséquences,
Sans signer de ton nom quelques extravagances.
Que, morose censeur, bouffi de vanité,
Tu marches en Thersites à la célébrité,
Et que, pour un peu d'or, embouchant la trompette,
Tu te fais le prôneur du premier qui t'achète.
Mais ce qui répandu par la publique voix
De ces tristes griefs aggrave encor le poids,
Ce sont tes trahisons et tes palinodies,
C'est ton amour connu des grandes comédies,
C'est de te voir cherchant un ridicule appui,
A tes amis d'hier insulter aujourd'hui,
Adorer tour à-tour ou frapper ton idole,
Et changer tous les mois de livrée et de rôle.
Moi je n'applaudis pas aux lâches détracteurs
Qui dénigrent ton nom par des propos menteurs.
Les auteurs, je le sais, ne sont pas des manœuvres.
Et toi, tu n'es pas homme à profaner tes œuvres.
Que d'autres, attirés par un appât grossier,
Des flagorneurs de cour embrassent le métier,
Que d'autres, dans l'espoir d'accroître leurs finances,
Au char d'un prétendant traînent leurs espérances;
En servant les projets du futur empereur,
Tu veux servir la France et hâter son bonheur.

Ne crois pas néanmoins qu'en défendant ta cause
Je jette en ta faveur un cri d'apothéose.
Oui, j'admire dans toi l'admirable écrivain,
Le vrai français, sinon le vrai républicain,
J'admire ton esprit ardent, enthousiaste,
Ton courage éprouvé, ta verve iconoclaste,
Ta plume toujours prête à frapper les abus;
Je t'admire beaucoup, mais je te hais bien plus,
Depuis ce jour, hélas! de cruelle mémoire
Où, pour digne prélude à ta sinistre gloire,
Dans le bois de Vincennes, avec le plomb mortel,
Tu couchas sur le sol le noble Armand Carrel.
O point d'honneur absurde! ô duel fratricide!
D'un siècle anti-chrétien tradition stupide!
Que de fois à l'Etat tu fis mener le deuil!
Que de grands citoyens, dans un transport d'orgueil,
Dépensant leur courage en vengeances brutales,
Se sont entregorgés comme des cannibales?
C'est un nœud gordien qu'un petit mésaccord,
Chacun le fer au poing prouve qu'il n'a pas tort,
Car il serait trop long, trop bas, trop prolétaire
De venir à la barre expliquer son affaire,
De suivre les lenteurs d'un pénible débat,
De voir bailler le juge et suer l'avocat.
On se jette un cartel précurseur de l'épreuve,
On fait son testament, on embrasse sa veuve,
On choisit son second en façon de jury,
On prend son pistolet, on monte en libury
Et l'on vient, le cœur gros de larmes et de haine,

la satisfaire. Il fallait pour cela un homme; il a été bientôt trouvé, c'est Louis Bonaparte; et d'en haut, d'en bas, de droite et de gauche; sont venues à ce personnage des adhésions étonnées de se trouver ensemble, et une candidature qui s'était d'abord produite sous les apparences du ridicule, est devenue sérieuse, presque probable.

Jamais plus étrange coalition. On a vu des nuances voisines se rapprocher malgré quelque distance. Sous la monarchie constitutionnelle, les Thiers, les Guizot et les Molé pouvaient tour-à-tour se mettre à deux pour renverser le troisième; il n'y avait point de principes qui les séparaient. On conçoit encore un ministère de coalition, quoique les pouvoirs ainsi fondés durent peu et fonctionnent toujours mal. Un ministère étant composé de plusieurs personnes, chacune y représente son parti. Mais un pouvoir unipersonnel, un président de république nommé par une coalition, c'est une monstruosité, une source d'anarchie, et à plus forte raison lorsque la coalition est celle de partis inconciliables et radicalement opposés. Qu'est-ce donc que le président qui sortira de cette fournaise d'intrigues représentera, si ce n'est le chaos où il aura puisé son pouvoir?

Non, ce n'est pas de ce côté, qu'il faut chercher les inspirations du patriotisme; nous n'y voyons que des passions funestes ou des erreurs fatales.

A travers tout ce tapage des intrigues qui poussent un hurra général, au moment décisif où la République va s'asseoir par l'inauguration d'un gouvernement définitif et de la loi constitutionnelle, nous croyons entendre la voix véritable de la France, et nous avons confiance qu'elle ne sera point étouffée, mais qu'elle prévaut.

Nous subissons une dangereuse, mais dernière épreuve. Nous ne sommes pas étonnés que les vieux ennemis de la liberté se réunissent pour un dernier effort, et qu'ils appellent à eux, comme auxiliaires, tous les préjugés, tous les mécontentements, toutes les ambitions. C'était là leur rôle.

Si nous succombons à cette épreuve, tout est remis en question. Plus de stabilité, plus de repos, une période indéterminée d'agitations!

Si nous savons la traverser, nous entrons à pleines voiles dans une période de prospérité, et nous fondons l'ordre, nouveau qui peut seul subsister aujourd'hui, l'ordre républicain.

Nous avons confiance, parce que nous avons avec nous les hommes moraux, justes et sensés des partis les plus divers.

Nous leur avons fait appel; nous avons scruté leurs sentiments les plus sincères, et nous avons trouvé avec joie qu'il n'y avait que les emportés et insensés de chaque parti réel et sérieux qui se réunissent à la ligue des intrigants.

Nous avons avec nous les républicains qui pensent qu'il est temps d'installer régulièrement la République,

Les ouvriers qui ne rendent pas la République responsable de ce qu'au sein des agitations créées par des utopies impraticables, elle n'a pu encore améliorer leur position, mais qui ont confiance dans le paisible développement de la démocratie,

Les légitimistes qui pensent que, dans le naufrage des institutions humaines de l'ordre monarchique, il faut se rallier aux légitimités de l'ordre éternel et impérissable,

Les catholiques qui, par l'organe des évêques, reconnaissent que jamais pouvoir en France n'a été plus loyal, plus désintéressé, plus dévoué, par conséquent plus chrétien,

Les habitants des campagnes, qui s'arrêtent étonnés, en voyant que ce nom, qu'ils invoquaient dans un souvenir patriotique, est aussi le drapeau auquel se rallient les ennemis invétérés de la liberté et de la patrie.

Nous avons enfin les vieux survivants de nos gloires militaires, ceux qui conservent au fond du cœur la mémoire adorée du grand empereur, mais qui croient que cet héritage, avant d'être transmis, doit d'abord être mérité, et que le jeune présomptueux qui le brigue doit d'abord faire ses preuves, et surtout mieux choisir ses amis.

Tous ces hommes, qui sont le véritable fond, la portion intelligente et morale de leurs partis, n'embouchent pas la

trompette; mais ils sont convaincus, ils attendent, et nous les trouverons au scrutin d'où sortira le nom d'EUGÈNE CAVAIGNAC.

Votes de la flotte.

En additionnant les votes déjà connus des différentes escadres de la marine française, nous trouvons le résultat suivant :

Votes exprimés	6,113 voix.
Cavaignac,	2,910
L. Bonaparte,	2,103
Arago,	607
Ledru-Rollin,	113
Lamartine,	219
Raspail,	63
Billets nuls,	98

Six mille voix, dont deux mille pour la réaction de toutes couleurs qui s'abrite sous le drapeau napoléonien, et quatre mille de républicains plus ou moins avancés.

Et encore, il faut ajouter que bon nombre de matelots sont corses.

Conseil général du Rhône.

RÉSUMÉ DES SÉANCES (suite).

M. Pinet, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport sur le classement d'une portion de la route nationale n° 6, délaissée par suite d'un changement de tracé.

M. le rapporteur explique que, par suite de la rectification de la route nationale n° 6, une portion de l'ancienne voie se trouve délaissée entre le Puits-d'Or et l'auberge de Mont-Lusin, traversant Limonest.

On demande la conversion de ce tronçon en route départementale.

On se fonde sur l'importance agricole de la contrée, sur l'intérêt de Lyon à la conservation de cette route, en raison des carrières de pierre qui se trouvent à Limonest; et, enfin, au point de vue stratégique, il y a aussi dans ce maintien une question d'intérêt public.

Diverses communes appuient les sollicitations de Limonest.

Pendant l'administration des ponts-et-chaussées a émis un avis contraire, mais l'administration départementale exprime une opinion autre. Elle demande le classement de ce tronçon comme route départementale. Tel est aussi l'avis de la commission des intérêts publics, qui propose l'adoption au conseil. — Adopté.

Le conseil décide que la demande de Messimy, ayant pour but l'établissement d'un marché hebdomadaire le samedi, doit être repoussée.

Que la demande de la commune de Tassin, tendant à l'établissement d'un marché hebdomadaire au lieu de la Demi-Lune, doit être repoussée.

Une somme de 1,000 fr. sera portée au budget de 1849, à titre de secours à la société de patronage des jeunes filles.

Un crédit de 500 fr., y compris une somme à valoir de 28 fr. 84 c., sera ouvert au budget de 1849, 1re section, sous chapitre 1er, article 3, pour subvenir aux dépenses de la construction des latrines destinées au service des employés de la maison d'arrêt de Villefranche.

Un crédit de 700 fr., y compris une somme à valoir de 61 fr. 26 c., sera ouvert au budget de 1849, chapitre 1er, article 4, pour faire face aux dépenses pour réparations des logements de l'officier commandant la gendarmerie de Villefranche et des militaires sous ses ordres, ainsi que pour l'établissement de jours destinés à assainir la sellerie.

Un crédit de 5,500 fr., y compris une somme à valoir de 145 fr. 09 c., sera ouvert au budget de 1849, 1re section, sous chapitre 1er, article 1, pour subvenir : 1° aux dépenses affectées aux dépenses des bureaux; 2° aux cheneaux et à la corniche donnant sur le jardin; 3° au soubassement du mur du portique.

Un crédit de 4,200 francs, y compris la somme à valoir de 452 fr. sera ouvert au budget de 1849, première section, sous chapitre 1, article 2, pour subvenir aux dépenses à faire au cabinet de la sous-préfecture, aux bureaux, à la salle à manger et aux murs d'enceinte à Villefranche.

2° Un crédit de 200 fr. est ouvert au budget de 1849, pour être affecté au rétablissement des plantations du jardin de la sous-préfecture de Villefranche.

Une somme de 1,200 fr. sera inscrite au budget de 1849, deuxième section, sous chapitre 29, comme secours au refuge de St-Joseph d'Oullins.

Il s'agit à M. le préfet dans le regret qu'il exprime de ne pouvoir, par suite de la situation financière du département,

allouer une somme plus forte.

Qu'un crédit de 100 fr. est ouvert au budget de 1849 pour encouragements à la destruction des animaux nuisibles.

Il est ouvert au budget de 1849 un crédit de 702 fr. qui sera réparti de la manière suivante :

A la veuve Stephanopoli	145 fr.
A la veuve Bochage	110
A la veuve Piffard	152
A la veuve Clair	150
A la veuve Chelles	165

Emet le vœu qu'en ce qui touche les dépenses appliquées à la réparation et à l'entretien des bâtiments publics, l'administration fasse à l'avenir dresser des devis de la partie de ces travaux, dont le détail pourrait être constaté.

Arrête : Une somme de 2,500 est portée au budget de 1849, sous chapitre 1, article 9, destiné à l'entretien des casernes de gendarmerie de Lyon et de Villefranche,

Savoir : 2,000 fr. affectés à la caserne de gendarmerie de Lyon; 500 fr., à celle de Villefranche.

Continue à émettre le vœu qu'à l'avenir l'éducation des sourds-muets soit à la fois religieuse, morale et professionnelle,

Et arrête : Un crédit de cinq mille francs sera ouvert au budget de 1849, pour l'entretien de dix bourses dans l'institution des sourds-muets de Lyon.

NOUVELLES LOCALES.

Hier soir, les clubs en plein vent étaient plus animés que jamais. Plus que jamais aussi, la discussion y était impossible contre les prôneurs gagés du prince Louis. On aurait dit un meeting de chartistes anglais, discutant et boxant. Il n'y manquait que les constables.

A propos de constables, nous demanderons à la police de notre ville pourquoi elle laisse impunément lacérer les affiches Cavaignac? Nous croyons que la liberté est pour tous, et que tous les noms qui s'étaient aux coins des rues, Raspail, Ledru-Rollin, Cavaignac et Bonaparte doivent être également respectés.

Hier, en plein jour, nous avons vu déchirer, sous nos yeux, une affiche Cavaignac par un soldat d'infanterie, sans qu'aucun agent s'y soit opposé.

C'est avec un profond découragement que nous signalons l'indifférence de la bourgeoisie dans la lutte qui se prépare. Elle dit bien qu'elle votera pour Cavaignac, elle se réunit en comité, elle proclame ses scrutins dans ses journaux; puis, après ce grand effort, elle se croise les bras et croit que tout est dit.

De circulaires, de bulletins, de journaux, d'avis à envoyer dans les campagnes inondées de prospectus bonapartistes, il n'en est pas question. Cela coûterait quelques sous, et la bourgeoisie est économe.

Nous nous trompons; — un comité, le comité Saint-Clair, a fait la dépense d'un tirage de bulletins. Mais il a été trop malheureux dans son œuvre patriotique pour que nous l'en félicitions.

En effet, malgré les avis réitérés de la presse, ce comité a fait distribuer des bulletins portant simplement : *Le général Cavaignac*, sans y ajouter le prénom d'Eugène. Or, comme il y a trois généraux Cavaignac, ceux de ces bulletins qui seraient jetés dans l'urne sont nuls.

Avis aux électeurs!

— L'Union Nationale se tait sur la rectification que nous avons faite d'un article de la *Liberté*, tronqué par elle. D'où il résulte qu'elle garde pour elle le démenti, brûlant comme un soufflet, qu'elle avait jugé à propos de nous adresser.

Il est vrai que l'Union Nationale a autre chose à faire qu'à s'occuper de rectifier ses erreurs. Elle devient socialiste. Il y a peu de temps qu'elle demandait le droit au travail, déguisé en droit sur le travail. Aujourd'hui, elle réclame la réorganisation des ateliers nationaux...

Dans le même numéro, elle prétend qu'une des raisons majeures qui doivent engager les légitimistes à voter pour le prince, c'est qu'il est soutenu par M. Bugeaud, le géôlier de la duchesse de Berry!

Attendre son rival en la forêt prochaine,
Lui porter un salut avec un coup de feu,
Faire un but d'une tête et de la mort un jeu;
Comme si l'on pouvait, dans une lutte impie,
Mettre en péril des jours qu'on doit à la patrie;
Comme s'il convenait à des républicains
De se faire la guerre à l'instar des Caïns;
Comme si pardonner, quelle que soit l'offense,
N'était pas d'un français la plus belle vengeance.
Je voudrais, pour flétrir cet usage insensé,
Que la chambre évoquât les arrêts du passé,
Qu'elle mit à l'index ces meurtres à la mode,
Ces froids assassinats que tolère le code,
Et que Gervais de Caen, pour la gloire des mœurs,
Livrât à l'argousin tous nos gladiateurs.

Assez, ne formons pas une plainte chagrine;
De nos contemporains respectons la routine.
Aveugles, appuyés sur de vieux préjugés,
Ils répètent bien haut que les temps sont changés.
Tandis que notre siècle en prêchant la justice
Au chemin du progrès fait le pas d'écrevisse,
C'est fâcheux que le peuple, indigné contre toi,
Ait douté de ton zèle et de ta bonne foi.
C'est fâcheux, Girardin, que craignant tes caprices
Paris ait rejeté tes offres de services,
Et que depuis un an, candidat voyageur,
De Genoude et Cabot partageant le malheur,
A l'huis des citoyens d'où te chasse la haine

Tu frappes vainement ainsi qu'une âme en peine.
Peut-être que ta voix s'élevant à propos
Eut à notre patrie épargné bien des maux,
Et que, faisant appel aux droits des patriotes,
Elle aurait prévenu d'impopulaires votes.
Aujourd'hui, c'en est fait : misanthrope entêté
Tu declares la guerre à la société.
La persécution, la mauvaise fortune
Ont versé dans ton sein des trésors de rancune.
Jaloux, vindicatif, ton cœur patricien
A besoin d'épancher son fiel quotidien,
Comme un volcan couvert qui, rouvrant son cratère,
Exhale avec effort sa lave et sa colère.
Mais le ciel reste sourd à tes ingrats souhaits;
Pour toi, dans ton vertige, il n'est aucune paix,
Et le ressentiment, dans ton âme irritée
Est pareil au vautour qui rongerait Prométhée.
A quoi bon chaque jour, avec tant de ferveur,
Déblâter ainsi contre un homme d'honneur!
A quoi bon conserver une arrière-pensée,
Et te venger sans fin d'une injure passée.
Egoïste mortel, que sont au prix des lois,
Au prix du bien public tes souffrances d'un mois!
Trêve donc aux écarts d'amère polémique,
Laisse les intrigants bander la République,
Laisse-les, entichés de leur Napoléon,
Remuer ciel et terre au profit d'un vain nom.
Laisse-les présenter aux électeurs de France
Un sceptre de constable; un acte de naissance.

Pour un pauvre dandy qu'on estime si peu,
Ne mets pas plus longtemps ton avenir en jeu.
Que veut-il? que vient-il chercher sur nos rivages?
Qu'il aille en Thurgovie implorer des suffrages!
Qu'il aille parader au tournoi d'Edgington
Parmi les assassins du vrai Napoléon;
Mais qu'il se garde bien, héros de coterie,
D'outrager de rechef son oncle et sa patrie.
Pour toi, triste embrancheur, qui, dans tous tes écrits,
Traites comme un bourreau le sauveur de Paris;
Qui, d'un piètre Messie infructueux apôtre,
Tiens d'une main la verge et l'encensoir de l'autre;
Qui voudrais, à tout prix, que la voix du scrutin
Proclamât président l'impérial crétin;
Tu n'as donc jamais lu l'histoire du grand homme?
Tu n'as donc jamais vu la colonne Vendôme?...
P.-M. TARGE.

Spectacles du 9 décembre 1848.

Grand-Théâtre. — Relâche.
Théâtre des Célestins. — Première représentation de Jeanne Mathieu ou être aimé pour soi-même. — Horace et Caroline. — Tridate. — La Marseillaise.

Salle du Collège.

Dimanche 31 décembre 1848, à midi précis, au bénéfice des colons lyonnais,
PREMIER GRAND CONCERT POLITIQUE
donné par la société philharmonique du Nord, avec le concours de 150 exécutants artistes et amateurs.
Prix du billet : 1 fr.

du président de la République.

Le préfet du Rhône, vu l'arrêté du 19 novembre dernier, portant convocation des assemblées cantonales du département du Rhône, à l'effet de procéder, le 10 décembre courant, à la nomination du président de la République; le décret du 28 octobre dernier, relatif à cette élection;

1er. Le président et le secrétaire de chaque assemblée cantonale, ou à leur défaut, deux membres choisis par majorité du bureau, et qui pourront être pris parmi les membres des diverses sections, porteront, au chef-lieu de canton, après la clôture des opérations électorales, le procès-verbal et les annexes de ces opérations.

2. Le recensement général des votes des diverses assemblées cantonales du département du Rhône, sera fait à Lyon, en l'une des salles de la mairie, le mercredi 10 décembre courant, à deux heures précises de l'après-midi, en présence des délégués des assemblées de canton mentionnées ci-dessus.

Les délégués de chaque canton feront les dispositions nécessaires pour se trouver réunis au lieu, jour et heure précises, quelle que soit la distance qui sépare leur canton du chef-lieu de département.

Ils formeront le bureau central, lequel sera présidé par le plus âgé des présidents des assemblées cantonales tenues à Lyon.

3. Le bureau central désignera un de ses membres pour faire les fonctions de secrétaire.

4. Il sera donné lecture des procès-verbaux des diverses assemblées et des réclamations qu'ils contiendraient. Le bureau pourra donner son avis sur les réclamations. Elles seront jointes au procès-verbal comme documents propres à éclairer la décision de l'Assemblée nationale, à laquelle il appartient de statuer définitivement sur la vérification des pouvoirs du candidat élu.

5. Le bureau central n'aura pas à revenir sur les attributions de bulletins faites par les assemblées cantonales. Il se bornera à faire le recensement des votes, suivant les procès-verbaux arrêtés par ces assemblées.

6. Après le recensement général des votes, le président du bureau central et départemental en proclamera le résultat.

Ce résultat, ainsi qu'un double des procès-verbaux d'élection, sera immédiatement, par les soins du président, scellé, cacheté et transmis à l'Assemblée nationale (décret du 28 octobre, art. 4, paragraphe 1er).

7. Le présent arrêté sera publié et affiché dans tous les chefs-lieux de canton et de section électorale, et de plus, sera au recueil des actes administratifs du département. Un exemplaire en sera remis à chaque président d'assemblée sectionnaire.

Fait à Lyon, le 2 décembre 1848.

Le préfet du Rhône, AMBERT.

— Deux projets importants relatifs à l'exécution des travaux du chemin de fer de Paris à Lyon, dans la traversée des communes de *Vaise, St-Rambert et Collonges*, viennent être soumis, par M. le préfet du Rhône, à l'approbation de l'administration supérieure.

D'ici à peu de jours, les travaux projetés, dont la dépense est évaluée à 920,000 francs, feront l'objet d'une adjudication publique à laquelle les associations d'ouvriers sont appelées à concourir.

La lettre suivante a été adressée au *Messenger des Camarades* :

Monsieur,
Vieux soldat de la République, je m'adresse à vous, parce que je vous crois républicain sincère et sage. J'ai porté l'uniforme pendant trente ans; je le reprends encore quelques jours aux grands anniversaires, et le 15 août, à cause de l'ancien, que j'ai vu travailler depuis Toulon jusqu'à Waterloo. Mon fils a servi dix ans en Afrique; il en est revenu avec un bras de moins, et avec la croix des braves. Il me conte des choses qui me prouvent que nous autres vieux, nous sommes remplacés par des héritiers qui nous font honneur; cela nous laisse mourir contents. Mon fils a presque toujours marché là bas avec le général Cavaignac; lui-là a gagné ses épaulettes sous le feu: c'est comme de notre temps. S'il devient président de la République, et je ne sçais bien, il pourra être fier de son uniforme. Si Louis Bonaparte est élu, dites-moi quel habit militaire il porterait. Dans quel corps a-t-il servi? ou a-t-il obtenu ses grades? L'empereur faisait des maréchaux avec ses soldats; on était l'habit brodé parce qu'on avait porté la capote bleue. Louis Bonaparte a été nommé capitaine en Suisse; dans l'armée française il ne pourrait pas être caporal. M'a-t-on montré de lui un portrait où il a l'habit de son père, et une grande croix de la Légion-d'Honneur. On a fait de lui prêter un uniforme et une décoration; il n'a pas qui soient à lui. Qu'il porte, s'il veut avoir l'air militaire, des habits de fantaisie comme ceux des volontaires de Louis XVIII; mais le costume de général français lui est interdit. On m'a dit ce matin qu'il avait écrit à tout cela parce qu'il est prince. Ma foi, j'avais cru que si on naissait prince, on ne naissait pas officier, et qu'il fallait le devenir. Je vous dirai même que je le crois encore. C'était comme cela sous la première République; c'est-à-dire que celle-ci reconnaissait des généraux de naissance? Salut fraternel.

LAURENT,

Volontaire de 1792, ancien sergent de la Grande Armée.

COURRIER DU MATIN.

Assemblée Nationale.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 7 décembre. — Présidence du citoyen BIXIO, vice-prés.

A deux heures la séance est levée.

Le procès-verbal est lu.

Le cit. SÉNARD a la parole sur le procès-verbal.

J'ai demandé la parole sur le procès-verbal pour saisir cette occasion de donner des explications sur des faits qui sont trop graves, pour que je ne me hâte pas de les expliquer. Hier, le cit. ministre de l'intérieur est venu annoncer qu'il retirait le projet de loi relatif aux récompenses nationales, et le cit. de Larochejacquelein a eu soin de constater que ce projet disparaissait devant l'indignation générale qu'il avait provoquée. Il demandait le dépôt aux archives des pièces annexées au projet. J'ignorais le caractère de ces pièces; mais dès que j'en ai eu connaissance, j'ai regretté que l'incident provoqué par le cit. de Larochejacquelein n'eût pas eu de suite, et je viens le continuer. Il faut que la vérité toute entière soit bien connue, et que la pensée du gouvernement du ministre de l'intérieur n'a jamais été de pensionner des brigands et des assassins. (Très-bien.) Il nous paraissait juste, d'ailleurs, naturel, de récompenser les citoyens qui auraient souffert pour une cause sainte qui a triomphé enfin; mais non ceux pour lesquels la cause de la République n'était qu'un prétexte, et dont le concours ne pouvait que la déshonorer. Maintenant, comment donc s'est produite cette liste publiée ce matin dans quelques journaux, ce qui a provoqué une si vive émotion? Il faut se rappeler que sous le gouvernement provisoire, une commission des récompenses nationales avait été établie sous la présidence du cit. Albert. Plus tard, cette commission fut dissoute, par suite de la démission du cit. Albert, et remplacée par une commission nommée par le maire de Paris. Cette commission se subdivisait en trois comités: comité des détenus politiques, comité des combattants, et comité des blessés de février.

Le résultat des travaux au premier septembre, était celui-ci:

A cette époque il avait été formé 7,204 demandes, les comités fonctionnant séparément avaient apprécié 5,918 demandes, sur lesquelles 5 ou 4,000 avaient été admises.

Sans entrer dans de plus grands détails, je dirai, qu'en résumé, des récompenses ou indemnités devaient être distribuées à 4,500 citoyens et à leurs familles.

D'après les bases du décret qui fut résolu par nous, il faut bien comprendre la portée de ce décret et le système dans lequel il était conçu. Nous posions le principe, mais ainsi qu'il résulte même du décret. Le ministre de l'intérieur se réservait de sanctionner par un décret les propositions de la commission, cela est si vrai, que par un article du décret, le ministre s'engageait à publier tous les noms au *Moniteur*; et certes, je ne pourrais m'engager à livrer à la publicité les noms de brigands et assassins.

Maintenant, le ministre peut-il être responsable de listes dont il ignorait la composition après la présentation du projet de loi au 19 septembre. Une commission fut nommée dans les bureaux, je fus appelé dans le sein de cette commission, où l'on me demanda communication des travaux préparatoires de la commission des récompenses nationales. Je promis d'en écrire au président de cette commission, et j'avais quitté le ministère lorsque ces documents arrivèrent. Ils m'étaient donc parfaitement inconnus.

La commission de l'Assemblée, après connaissance de ces listes et l'impression qu'elle en a reçu, a été ce qu'elle devait être; elle a été unanime à reconnaître que ces listes étaient le produit de la démence, étaient une monstruosité. Car, on y signale comme un titre aux récompenses nationales, une condamnation pour vol, que dis-je, l'assassinat. (Mouvement prolongé.)

Je n'ai pas besoin de dire que le sentiment d'indignation profonde éprouvé par la commission a été partagé par moi. Dans tous les temps, sous tous les régimes, les hommes de cœur s'uniront pour flétrir ceux qui font du poignard un moyen, et dont les tentatives odieuses m'ont jamais produit d'autre résultat que de faire reculer la liberté. (Très-bien! Très-bien!)

Du reste, je dois dire, à la décharge de la commission, des récompenses nationales que deux de ses membres seulement qui n'appartiennent pas à l'Assemblée, ont vu sans les lire sans doute ces listes sur lesquelles ils ont eu le tort d'apposer trop légèrement leur visa. (Bruit.)

Le cit. GUINARD: J'ai besoin de répondre aux insinuations dirigées par le citoyen Sénard contre le citoyen Albert. (Oh! oh!) Le citoyen Sénard a dit qu'Albert avait été président de la commission des récompenses nationales dont il avait dirigé les premiers travaux. Je déclare formellement qu'Albert a complètement ignoré la composition de ces listes qui ont provoqué de si justes récriminations et dont j'indiquerai l'origine. (Bruit.) J'ai compulsé ces documents, et ce qui m'a frappé, c'est que ces listes n'ont aucun caractère officiel. Elles ne sont revêtues d'aucune signature, président et secrétaire et pas même fermées. Est-ce donc un calcul politique? Avait-on voulu compromettre, par un voisinage odieux, des hommes honorables, des Républicains courageux qui ont toujours combattu à la face du soleil? Le citoyen Thiers le sait bien. lui, dans les prisons duquel j'ai été si longtemps. (Interruption! Bravos à gauche! Agitation!)

Le cit. THIERS: Le citoyen Guinard n'était pas mon prisonnier, il était celui de la loi. (Bravos prolongés à droite! Longue agitation!)

Le cit. GUINARD: Nous sommes donc portés à croire que la liste est une infâme manœuvre. (Interruption.) Je m'étonne que le citoyen Dufaure ait pu remettre à la commission de l'Assemblée des listes qui ne sont signées ni du président ni du secrétaire. L'orateur demande en terminant le dépôt aux archives des listes et de toutes les pièces.

Le cit. DUBAURE, ministre de l'intérieur: Le citoyen Guinard se trompe en disant que les pièces n'étaient pas signées, il y avait un double visa, celui du citoyen Rouen, secrétaire

et du citoyen Faure, membre de la commission des récompenses nationales. Au reste, il ne faut pas se méprendre sur le caractère des états dont on fait trop de bruit. Ces listes n'étaient pas définitives, elles n'étaient que des relevés et pas des propositions. C'étaient des copies des écrous du greffe de la ville de Paris. On s'explique par là comment les citoyens honorables se trouvent placés à côté d'infâmes brigands, justement flétris par la loi et par l'opinion publique. (Très-bien.) On a donc eu tort de faire de ces états un acte d'accusation contre le cabinet tout entier puisqu'il n'en avait pas pris connaissance. Ainsi tombe devant la vérité tout cet échafaudage des calomnies élevées par les journaux de ce matin. (Bravos à gauche.)

Le cit. VIGNERTE: Si je monte à cette tribune c'est pour demander aux membres de la commission, comment ces états (ou les noms d'honorables citoyens se trouvent accolés à d'infâmes brigands) ont été communiqués aux journaux. (Interruption.) C'est là, une indigne manœuvre électorale, ayant pour but de discréditer la candidature du général Cavaignac. J'ai été membre de la commission centrale des récompenses nationales. Je connais les membres qui en font partie. Je ne puis pas croire qu'ils soient les auteurs de ces listes. Je reconnais la main de la réaction. (Interruptions. Vifs murmures.—Rires ironiques.)

Le cit. président du conseil: Je ne m'attendais pas à l'étrange accusation portée contre le cabinet. Sur ces listes figuraient, dit-on, des hommes condamnés pour vol et auxquels le gouvernement avait voulu accorder des récompenses nationales. Nous ne pouvons nous contenter d'une demi-justification; je demandais à ceux qui nous accusent, de venir déclarer s'ils pensent que le gouvernement est venu apporter récemment avec la connaissance de leur couler, d'aussi indignes propositions à l'Assemblée.

Le cit. BAROCHÉ: Je regrette de n'avoir pas pris la parole avant le citoyen général Cavaignac, il m'aurait entendu déclarer qu'il n'y avait pas un membre de la commission qui pût croire qu'un membre du cabinet actuel, aussi bien que de tous les précédents ministères, qui voudrait engager le vol et l'assassinat. (Bravos prolongés.)

Puisque je suis à cette tribune, l'Assemblée me permettra quelques explications sur la conduite de la commission; elle avait si peu le désir de provoquer le scandale, qu'elle avait pendant longtempsourné son rapport concluant au rejet, parce qu'elle craignait un débat passionné. La communication des pièces aux journaux n'est le fait ni de la commission ni de son président. La sous-commission procédait à l'examen des documents, dans un des bureaux, lorsqu'un grand nombre de membres de cette assemblée sont entrés dans ce bureau et se sont empressés d'en prendre connaissance.

Après avoir déclaré de nouveau que dans sa conviction comme dans celle de l'Assemblée, M. Sénard, M. Dufaure, et à plus forte raison les autres membres du cabinet n'avaient pu avoir connaissance de ces pièces. M. Baroché en apprécie le caractère en maintenant que la commission ne pouvait douter de leur authenticité, puisque les indications de l'exposé des motifs concordent avec les chiffres et les déclarations des États. L'orateur entre ici dans quelques détails en s'appuyant sur des comparaisons de texte que la rapidité de la diction ne nous permet pas de saisir.

L'orateur, poursuit M. Dufaure, disait tout-à-l'heure par une erreur que je déplore que ces listes n'étaient que des relevés de copies d'écrous. Comment donc, mais est-ce que sur ces états ne figurent pas les noms de personnes condamnées; mais qui n'ont jamais été condamnés eux-mêmes. Ainsi l'honorable citoyen Altaroche a été bien surpris de se voir figurant dans cette liste. L'honorable citoyen Lambert qui n'a pas combattu en février.

Le cit. AMBERT: Au contraire. (Mouvement.)

Le cit. BAROCHÉ: Ces listes ne sont pas des relevés d'écrous puisqu'il y a parmi les noms nous voyons ceux de la veuve de Pépin, de la sœur de Lecomte, et d'autres, dont le seul titre était l'assassinat. A qui doit retomber la responsabilité de ces listes? A ceux qui ont fait ces listes et à ceux qui les ont laissés passer sans les lire. Non, j'aime à croire, je suis enchanté de croire que la commission des récompenses nationales, qu'aucun de ses membres n'a pris part à ce travail qui reste anonyme. Mais enfin, il était du devoir de votre commission, saisie de documents aussi graves et authentiques, de faire rayonner la vérité toute entière et de ne pas permettre que l'opinion publique s'égarât en fâcheuses interprétations. (Très-bien.)

Le cit. CAVAIGNAC remercie M. Baroché, et constate que le gouvernement est resté parfaitement étranger à la confection des listes, et qu'il serait souverainement injuste d'en faire retomber sur lui la responsabilité.

Le cit. de LAROCHEJACQUELIN répond à quelques paroles du citoyen Cavaignac pour expliquer la motion d'hier. Il ajoute que son entreection était hier de demander une enquête sur ces faits.

Le citoyen Desgeorges a la parole pour un fait personnel.

Il explique sa présence sur la liste, et proteste.

Le cit. FRESNAY, membre de la commission et de la rue de Poitiers, essaie d'expliquer la communication des listes fausses, au journal la *Presse*. (Interruption.)

Le cit. DUBAURE flétrit énergiquement la manœuvre électorale déguisée sous cette fausse communication. (Bravos prolongés.)

Il constate que les accusations sont fausses et calomnieuses. (Marques énergiques et unanimes d'approbation.)

Le cit. J. DEMANTRY demande une enquête pour connaître le nom du membre de l'Assemblée qui a communiqué à la *Presse* des fausses listes.

Cette demande est écartée.

Après une discussion orageuse sur la priorité, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

PARIS, 6 décembre 1848.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

La division qui s'est manifestée depuis quelques semaines à l'Assemblée nationale, entre la réunion de la rue de Poitiers, grossie de quelques membres de celle de l'Institut et la fraction dite du Palais-National, prend de jour en jour un

Le général Eugène CAVAIGNAC.

Le général Eugène CAVAIGNAC.

Le général Eugène CAVAIGNAC.

caractère plus prononcé. Cette division qui s'est traduite en actes, lors des derniers scrutins pour le remplacement des six vices présidents et de deux secrétaires, doit éclater encore davantage à la séance de demain, à propos du choix de la commission de trente membres qui doit, jusqu'après le vote de la loi organique spéciale, remplacer l'ancien conseil d'état, et tenir lieu de conseil d'état à venir.

Deux listes, de trente noms chacune sont déjà publiées. Elles s'accordent sur trois noms seulement, ceux de MM. Fr. Arago, Lacrosse et Lamartine.

La liste de la rue de Poitiers vise surtout à représenter le parti de la présidence de Louis Napoléon; mais elle admet en même temps une certaine portion de ce que j'appellerai les mécontents purs et simples. Tels sont MM. Barthélemy de St-Hilaire et Duclerc. Elle compte aussi des légitimistes, MM. Barth. Sauvaires, Béchard, Berryer, de Falloux, Larochejacquelein, Montalembert. Enfin on y voit figurer MM. Changarnier, Victor Hugo et Victor Grandin, qu'il est assez difficile de classer, car M. V. Hugo est à la fois montagnard et bonapartiste; M. Changarnier et M. V. Grandin ne sont précisément ni bonapartistes ni républicains. MM. Crémieux, Léon Faucher, Rémusat, Ch. Dupin, Bauchart et Mollé, figurent également sur cette liste.

Celle de la majorité sera très-probablement remaniée d'ici à demain.

Elle se compose jusqu'aujourd'hui des noms suivants : Arago, Bedeau, Billault, Bixio, Boudet, Buchez, Carnot, Chambolle, Corbon, Cormenin, Crépu, Dupont (de l'Eure), Flocon, Girerd, Goudchaux, Grévy, Havin, Lacrosse, Lamartine, Landrin, F. Lasteyrie, Lechtemberger, Marrast, Martin (de Strasbourg), Alem-Rousseau, Saint-Romme, Sénard, J. Simon, Stourm, Vauvabelle.

— On lit dans un journal du matin :

« Aujourd'hui, 6 décembre, M. Louis Bonaparte s'est rendu dans le 9^e bureau, dont il fait partie, pour voter sur les vice-présidents et secrétaire de l'Assemblée. Il a demandé aux membres présents s'il pouvait porter seulement un nom sur son bulletin, il a ajouté que ce nom était celui de M. de Maleville. On lui a répondu qu'il était parfaitement libre. Lorsque le prince eut écrit le nom de son choix, il a demandé s'il fallait qu'il signât son bulletin.

« Dans le 3^{me} bureau, M. Jérôme Bonaparte ne prenant pas part au vote, un membre lui demanda s'il allait voter. Il répondit : « Je ne sais quoi faire, je vais consulter mes amis. » Peu d'instants après, il est entré et a voté. »

— Une réunion des colonels de la garde nationale de Paris a eu lieu au ministère de l'intérieur, en présence du commandant général M. Changarnier, à la suite de cette réunion on a fait courir le bruit que le général avait donné sa démission, et qu'on l'avait engagé à la reprendre, parce que tout annonçait de prochains désordres dans Paris. On a dit également que les colonels avaient été avertis que M. Changarnier ayant donné sa démission, ils ne devaient plus recevoir d'ordre que du ministère de l'intérieur.

Ces termes sont démentis semi-officiellement ce matin par le *Moniteur*.

— Le colonel du 2^{me} cuirassiers, M. d'Epinau donne aujourd'hui un démenti formel au journal qui a annoncé que ce régiment avait quitté Versailles aux cris de vive l'Empereur.

— Un marchand de papiers qui a vendu ces jours derniers beaucoup de papier aux journaux et aux prétendants de toutes couleurs, nous assure que le paiement de ses fournitures sur les débiteurs bonapartistes, est généralement remis aux jours qui suivront l'installation du nouveau président.

— *L'Univers* assure que plusieurs élèves de l'école normale, en uniforme assistaient au banquet des écoles. Un journal démocratique dit, de son côté, qu'à ce banquet, les élèves de l'école polytechnique ont été traités d'aristocrates.

— M. Louis Blanc vient de faire savoir aux délégués du Luxembourg qu'il se désistait de sa candidature à la présidence de la République.

— M. le général Poncelet, écrit à la *Liberté* qui l'avait rangé parmi les bonapartistes pour déclarer que comme tous ses collègues représentants du département de la Moselle, il votera pour le général Cavaignac.

— On commence à croire que le nombre des votants aux 10 et 11 décembre ne dépassera pas cinq à six millions sur dix millions d'inscrits.

On présume que sur le chiffre des votants, quel qu'il soit les voix se répartiront ainsi, 35 % Louis Bonaparte; 30 % Cavaignac; 12 % Lamartine; 6 % Ledru-Rollin; 5 % Raspail; 12 % voix perdues.

Il semble difficile et presque impossible, quoi qu'il arrive, qu'aucun candidat réunisse la majorité absolue.

— Un journal raconte qu'un des principaux clubs bonapartistes des départements est présidé par le général qui commanda en 1815 le tribunal extraordinaire qui jugea et condamna à mort le brave Mouton-Duverny.

— Deux fautes graves sont reprochées au gouvernement

de la République :

1^o La publication menaçante des *Bulletins de la République* qui insultaient à la fois aux électeurs et aux élus;

2^o La création de l'impôt impopulaire des 45 centimes.

Quels sont les coupables de ces deux fautes ?

MM. Jules Favre et Ledru-Rollin pour la première ;

MM. Garnier-Pagès et Duclerc pour la seconde.

Et ces quatre citoyens sont les adversaires acharnés du général Cavaignac.

— Proudhon raconte aujourd'hui en ces termes deux faits qui lui sont personnels, et au sujet desquels des bruits d'une nature assez diverse auraient couru dans le public.

« J'ai été présenté à M. Louis Bonaparte, par M. Joly père, représentant de la Haute-Garonne, actuellement l'un des membres les plus chauds de la Montagne. M. Joly me dit que M. Ledru-Rollin était prévenu de ma démarche et serait informé du résultat. Nous parlâmes au citoyen Bonaparte, M. Joly et moi, en républicains énergiques : M. Bonaparte nous répondit suivant sa coutume, en nous témoignant beaucoup de considération, en nous remerciant de notre politesse.

« Je n'ai pas revu depuis le prétendant.

« L'histoire de mes sympathies pour le général Cavaignac est du même genre, et il vous est permis, M. le rédacteur, moins qu'à personne, de l'ignorer.

« Vous souvient-il de certaine réunion de patriotes à laquelle assistait, entre autres, M. Delescure, rédacteur actuel de la *Révolution démocratique et sociale*, et dans laquelle fut longuement agitée la question de savoir ce qu'il conviendrait de faire au cas où une lutte s'engagerait dans Paris entre Louis Bonaparte et Cavaignac? Les avis étaient partagés ou plutôt il n'y avait pas d'avis, tant on trouvait d'inconvénient soit à se joindre à Cavaignac, contre Bonaparte, soit à prendre parti pour celui-ci, sauf à l'éliminer ensuite, sauf enfin à rester neutres.

« Enfin, le premier parti prévalut : c'était, selon moi, le plus sage. Cavaignac, se dit-on, représente pour le moment la République; sauvons d'abord la forme, le fond viendra après. Il fut donc convenu qu'on irait trouver le général Cavaignac, et qu'on s'entendrait avec lui sur les conditions du concours à lui apporter. C'est moi qui devais être chargé de cette mission, qui n'a pas eu lieu. »

— On lit dans un journal qui est d'ordinaire bien informé :

« Voici ce que nous pouvons affirmer, d'après une source digne de tous nos respects : Pie IX, avant l'attaque sacrilège du Quirinal qui a suivi le meurtre de M. Rossi, entrevoyait dans un avenir qu'il ne croyait pas si prochain, la nécessité où il pourrait être de quitter les Etats de l'Eglise, et, ainsi que nous l'avons dit, dans ses tristes épanchements avec notre ambassadeur, il tournait les yeux vers la France. Mais, dans les derniers moments qui ont précédé sa dépossession inattendue et précipitée, il aurait, assure-t-on, entrevu une difficulté de convenance à la réalisation, immédiate au moins, de son désir.

« Pie IX, chassé de Rome par un Bonaparte, ne peut pas demander en France l'hospitalité à un Bonaparte.

« Sa Sainteté serait donc résolue à attendre à Malte le résultat de l'élection du président de la République. Et, selon le choix qui sera fait, elle se déciderait à se diriger vers Mayorque, que la reine d'Espagne met à sa disposition, ou à se rendre à Paris. »

— On écrit de Lille :

« L'opinion commence à se prononcer dans le Nord. Les partisans de M. Louis-Napoléon sont en petit nombre à Lille. Les populations d'Armentières, Bailleul, Hazebrouck, Dunkerque, Douai, Valenciennes, Saint-Amand, Condé, Maubeuge, Avesnes, voteront pour le général Cavaignac, et nous sommes certains qu'il aura dans le Nord plus de 200,000 voix.

« Le département du Pas-de-Calais, excepté Boulogne et Montreuil, qui ne se sont point encore prononcés, donnera plus de 150,000 voix à M. Cavaignac.

« Nous espérons que la Bretagne et le Midi seront assez sages pour faire comme le Nord. »

— On écrit de Libourne :

« Beaucoup de négociants reçoivent, de leurs commettants du Nord et la Bretagne, des demandes de vins livrables à la nomination du président, si c'est le général Cavaignac qui est nommé. »

— Hier, a eu lieu à Paris, place Roubaix, n° 2, une réunion fort nombreuse de délégués des départements de Seine-et-Oise. La candidature du général Cavaignac a été adoptée à la presque unanimité. Deux personnes seulement ont parlé en faveur de M. Louis-Napoléon.

Tous les représentants de Seine-et-Oise, sans exception, votent contre M. Louis-Napoléon.

— Les soussignés industriels, négociants et commerçants de Sarreguemines, à leurs concitoyens :

Citoyens électeurs!

Le 10 décembre prochain doit avoir lieu l'élection du pré-

sident de la République.

Que voulons-nous tous? l'ordre, la tranquillité, la confiance, et, par suite, la reprise des transactions commerciales qui seules peuvent donner du travail à toutes les classes ouvrières.

Plusieurs candidats sont en présence. Un seul nous présente les garanties nécessaires. C'est le général Cavaignac. Dans les journées de juin il a rendu d'immenses services à la France en rétablissant l'ordre qu'il saura maintenir.

Dans sa séance du 25 novembre, l'Assemblée nationale a fait justice des calomnieux qui s'acharnaient contre lui depuis cinq mois, et, par un vote de 803 voix contre 34, a décidé pour la deuxième fois qu'il avait bien mérité de la patrie.

Nous vous adjurons de vous joindre tous à nous pour faire réussir la candidature du général Cavaignac.

La République honnête et modérée ne doit plus être un vain mot. Elle est aujourd'hui le seul gouvernement possible. Sans elle la famille et la propriété sont de nouveau en péril; l'anarchie et la guerre civile sont à craindre. Que des espérances trompeuses, des paroles séduisantes ne nous détournent pas de notre but.

A nous! citoyens, qui voulez l'ordre, la justice, le repos, la prospérité et la conservation de notre chère patrie; n'hésitez pas à porter avec nous vos suffrages sur le général CAVAIGNAC.

Martin Barth et Massing. — Ch. Ulzschneider. — Geoffroy. — Nicole. — Jonas Grumbach. — Mique. — Algan. — F. Houlé. — Ackermann. — Moise Marx. — Dessalles. — Grünfelder. — Kelsch. — Fr. Couturier. — Everlé. — Fistié. — Nicot. — Th. Fabry. — Cerf Hertz. — G. Niemann. — H. Franck et C. Cahen. — Léopold Hertz. — J.-P. Rouff. — A. Franck. — A. Becker. — Schmit, pharmacien. — Worms. — D. Grumbach. — J. Grumbach. — Lutzenbourger. — A. Couturier. — Jacquemin. — Roth. — Kempff. — Hohmann. — Stein. — Martin. — Becker, horloger. — Bonn. — André. — Bloch frères. — L. Gerstenmeyer. — B. anda. — Léonard. — Hody. — J. Wesse. — Fritz. — G. Bittlinger. — Sibeth. — Ph. Statu. — N. Hergett. — J.-B. Klein. — Lauer. — J.-P. Metzger. — Maguin. — Martin Holtz. — A. Weisse. — J.-B. Thiringer. — Félix. — Mayer. — Lehmann. — Dieder. — Algan fils. — Jacques Wentzel.

EXTERIEUR.

Italie. — TURIN, 5 novembre. — Le ministère a donné sa démission. C'est une joie générale dans notre ville. Le véritable motif de sa retraite est la conduite de l'opposition, qui, en redoublant d'énergie, l'a effrayé. Hier, une démonstration des réfugiés lombards avait lieu sur la place du Château, au moment où le roi était à son balcon pour voir le défilé de l'artillerie lombarde; les réfugiés défilèrent, eux aussi, le drapeau tricolore en tête, couvert d'un crêpe noir. — *La guerre! la guerre!* c'était leur cri.

On dit que Moffa di Lisio n'a pas voulu se charger de la formation d'un nouveau ministère. Il paraît que le roi en a chargé le député Gioja. Nous savons que celui-ci a eu ce matin un long entretien avec Pinelli. On suppose que le nouveau ministère sera un ministère de coalition. Tel n'est pas le désir de la population, et pour cela, on avait vu ce matin un grand nombre de billets affichés, qui invitaient la population à se réunir pour une démonstration en faveur du principe démocratique et de la Constituante. Nous ne savons si elle aura lieu, car la neige tombe dès ce matin.

Nous n'admettrons, pour notre part, qu'un ministère franchement démocratique : un ministère de coalition ne peut qu'amener de nouveaux malheurs.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la **PTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les IRITATIONS DE POITRINE, les RHUMES et les ENROUEMENTS. — Elle se vend moitié moins que les autres, dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16; Vernet, place des Terreaux, n° 45, et à la pharmacie, place des Célestins; Saïat-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, rue de Foy, n° 4; Chalon-sur-Saône, POURCHER, Grande-Rue; Mâcon, MOSSÉL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Bourse de Paris du 7 décembre 1848.	
Cinq pour cent, 67 40. — Dito fin courant, 67 50. — Trois pour cent, 41 35. — Dito fin courant, 41 45. — Quatre pour cent, »	Quatre canaux, » Rentes de Naples, » Dette active d'Espagne, » Emprunt romain, 57 » Actions de la banque, 1415 »
CHEMINS DE FER.	
Paris à Orléans. 602 50	Orléans-Vierzon. 220 »
Paris à Rouen. 333 »	Montreuil à Troyes. 100 »
Rouen au Havre. »	Nord. 345 »
Paris à Strasbourg. 327 50	Amiens-Boulogne. »
Paris à Lyon. 361 25	Tours à Nantes. 310 »
Avignon à Marseille. 163 »	Dieppe. »
Versailles, rive droite. 103 75	Bordeaux à Cette. »
Id. rive gauche. 103 »	Lyon à Avignon. »
Bale à Strasbourg. 75 »	Centre. »
Saint-Germain. »	Paris à Sceaux. »
Orléans-Bordeaux. 363 75	Sceaux. »

CONDITION DES SOIES. — Samedi 9 déc. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 85. — Ouvrées, 68. — Grèges, 17. — Dernier numéro, 637.

Le Directeur-Gérant, JACQUETET.

IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, RUE GÉNÉRALE.

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX } Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
 A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
 A Paris, chez M. LÉVELLYER, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT } Un an. Six mois. Trois mois.
 Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
 Hors Lyon. 30 16 9
 Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Dépêche télégraphique.

La 2^e feuille de la Liberté ne paraîtra qu'après l'arrivée du courrier, vu la dépêche télégraphique d'hier, annonçant au préfet du Rhône que la malle sera retardée de cinq heures.

Nous ignorons, du reste, le contenu réel de la dépêche, et nous n'avons pu nous en procurer que l'extrait suivant :

« Ce retard a eu lieu pour expédier immédiatement la nouvelle du vote de l'Assemblée sur le projet de décret relatif aux récompenses nationales, projet qui a donné lieu à une vive discussion. »

Aux termes de la loi, tout bulletin, sous peine de nullité, doit être écrit ou imprimé sur papier blanc, et ne renfermer aucune qualification.

Les bulletins en faveur du général Cavaignac devront être ainsi conçus :

Le général EUGÈNE CAVAIGNAC.

Lyon, 9 Décembre 1848.

Supplément aux titres du prince Louis.

Nous avons donné hier les principaux votes d'abstention du prince Louis.

Nos lecteurs ont pu se convaincre de la nullité ou de l'ambition d'un prétendant qui, éclairé par la discussion, n'a pas pu ou n'a pas voulu se prononcer sur des choses qui touchent de si près au bonheur du peuple qu'il aspire à présider.

Aujourd'hui, nous complétons ces citations par l'énumération de quelques-uns de ses votes.

Le prince Louis a voté contre le décret demandant l'abolition de l'impôt du sel.

Le prince Louis a voté contre le projet de banque hypothécaire qui devait arracher les petits propriétaires aux griffes de l'usure.

Ajoutons que le parti légitimiste qui le soutient est celui qui, sous la Restauration, a donné DEUX MILLIARDS AUX ÉTRANGERS, et s'est octroyé à lui-même UN MILLIARD pour indemniser de son émigration : — milliard payé par le paysan, bien entendu, comme toujours.

Disons aussi aux électeurs des campagnes à qui on fait un épouvantail de la République, — de l'ancienne comme de la nouvelle, — disons-leur que l'ancienne République les a fait ce qu'ils sont, propriétaires libres, — d'esclaves et de serfs qu'ils étaient.

Et que la République nouvelle leur a donné ce droit de voter tous que leur ont toujours refusé rois et empereurs.

Qu'ils réfléchissent bien surtout à ceci : — c'est que la République n'est autre chose que le gouvernement du suf-

frage universel, et que voter pour un empereur contre la République, c'est voter contre leur droit de suffrage.

C'est se dépouiller volontairement de son droit.

Et puis, qu'ils y pensent : ils ne leur est pas permis d'engager l'avenir, le vote de leurs enfants. Eussent-ils le désir d'un roi, ils doivent laisser à ceux qui les suivront la faculté d'exprimer leur opinion, comme eux mêmes ont exprimé la leur, — et cette faculté, ils les en priveraient en détruisant la seule forme de gouvernement qui accorde le suffrage universel :

La République.

Le droit, la justice, l'équité, exigent donc qu'ils votent pour la République.

La raison dit que, pour arriver à ce résultat, ils doivent voter pour un républicain,

CAVAIGNAC.

Et non pour un prince,

LOUIS BONAPARTE.

Résumons.

Il n'est plus temps d'ouvrir des aperçus nouveaux; la discussion est close. Nous n'avons qu'à résumer.

L'édifice politique, fondé en 1830, s'est écroulé dans la tempête de Février.

Bien des gens en voyaient les vices; mais les uns disaient : Il est possible de le réparer et de l'améliorer; cela vaut mieux que de le jeter par terre, car la poussière et les décombres nous abîmeraient.

D'autres trouvaient l'édifice très-bien tel qu'il était et se déclaraient *satisfaits*, car ils occupaient les meilleures places et il leur coûtait de déménager.

Ces gens-là ont été crus. Nous ne savons pas si l'édifice habilement réparé et amélioré eut pu subsister; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est bien plus vite tombé, dès que les égoïstes qui avaient trouvé à s'y loger eurent obtenu qu'on n'y toucherait pas de peur de les déranger.

Lorsque l'édifice manqua pas les fondations, un immense nuage de poussière s'éleva sur la société.

Un gouvernement fut-il le plus mauvais, entraîne avec soi un ordre quelconque; l'autorité, même déviée, est toujours l'autorité, c'est-à-dire quelque chose de nécessaire. On peut la détruire, mais à condition d'en avoir immédiatement une de rechange à mettre à la place.

Pendant plusieurs mois, il n'y eut plus de gouvernement, plus d'autorité, plus d'ordre. La société ne se maintint que par sa propre masse et par la puissance de moralité et de civilisation qui s'était infiltrée en elle. Il y avait bien une sorte de gouvernement provisoire; mais ce titre même indique quelle était sa faiblesse. Honneur et reconnaissance aux courageux citoyens qui sauvèrent, pendant ce dur interrègne, à force de dévouement, et la poitrine devant les baïonnettes, les dernières bases de l'ordre. Hélas! on a moins vu ce qu'ils ont fait que ce qu'ils ont pu faire.

Mais des entrailles même de la France est sortie à la fin

une autorité, la plus pure de toutes dans sa source parce qu'elle exprime la souveraineté de la France sur elle-même. L'Assemblée nationale fut installée, et tout aboutit à elle. La démocratie dut quitter la rue pour se renfermer dans la loi. Mais elle s'était habituée à ce trône agité, et il fallut l'en chasser au moyen d'une longue et sanglante bataille.

Au moment de cette crise qui devait enfin dégager l'horizon de ses nuages, les représentants de la France eurent besoin de confier à des mains vigoureuses le soin de leur propre défense qui était celui de la souveraineté nationale et de la société. Il s'agissait de combattre, on appela un militaire. L'ordre qu'il fallait maintenir était l'ordre républicain. Le choix de l'Assemblée tomba sur un général républicain. Eugène Cavaignac remporta la victoire, triste victoire, puisque les victimes qui tombèrent des deux parts étaient françaises, mais la plus utile et la plus féconde qu'aient jamais gagnée nos armées, si elle peut fonder la sécurité à l'ombre de laquelle s'organise la société nouvelle.

Les articles de cette organisation furent discutés et consignés dans une constitution qui résume la civilisation la plus avancée, constitution la plus démocratique qui ait jamais été donnée à aucun peuple, mais qui est la démocratie régulière, pratique, conciliée avec l'autorité sur la base de la souveraineté du peuple, et avec le seul ordre possible à l'époque actuelle. Et pendant que les représentants de la nation se livraient à cette grande tâche, ils avaient conservé au faite du gouvernement le général habile et patriote qui avait ramené le calme, et qui le maintenait toujours autour d'eux.

L'œuvre finie, et lorsqu'il s'agissait d'inaugurer le nouvel édifice, en désignant le magistrat supérieur qui devait y présider, l'Assemblée nationale délibéra longuement sur le point de savoir si, organe du peuple français, elle ne conférerait pas elle-même cette éminente fonction au plus digne et au plus capable, et dans ce cas, elle indiquait clairement que sa confiance n'irait pas chercher un nouveau dépositaire. Mais elle reconnut que l'autorité aurait bien plus de crédit et de puissance, si elle passait par la sanction du peuple, et elle ne douta point que la nation ne s'identifiât avec elle pour faire reposer sur le vainqueur de Juin l'espoir de nouveaux services.

Désavouons-nous nos mandataires dans leur reconnaissance, dans leur appréciation, dans leur espoir?

Ceux qui le proposent ne font pas opposition à un homme en faveur d'un autre homme; ils font opposition aux choses même que l'Assemblée nationale a fondées. Ce sont eux qui ne veulent pas de la constitution de 1848, les uns, parce qu'elle est républicaine et démocratique; les autres, parce qu'elle ne l'est pas assez à leur gré. Ce sont les contre-révolutionnaires et les ultra-révolutionnaires.

Et tous ces partis, radicalement opposés, les blancs et les rouges, les communistes, les légitimistes et les philippistes, flanqués des mécontents, des boudeurs, des ambitieux qui espèrent, et de ceux qui regrettent, s'accordant dans leur haine, sont conduits successivement à s'accorder sur les moyens de

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

CATILINAIRES.

X.

A ÉMILE DE GERARDIN.

Contre mille journaux, en courageux athlète,
 Entreprendre la lutte et croiser l'épithète;
 Dénoncer aux partis l'ambitieux espoir
 De ceux que la fortune a guidés au pouvoir;
 Aux Basiles du goût servir de point de mire;
 Pousser jusqu'à l'excès l'amour de contredire;
 Sans souci du scandale et du qu'en dira-t-on,
 Avec le paradoxe égarer la raison;
 Braver tous les serpents de la hideuse envie,
 Louer, blâmer, souffrir, voilà quelle est ta vie.
 Et nous devons ici le constater bien haut,
 A ton rude mandat tu ne fais pas défaut.
 Certes! pour se permettre, à l'époque où nous sommes,
 De penser au rebours de la plupart des hommes,
 Pour accuser d'erreur le public sentiment,
 Comme pour inventer un astre au firmament,
 Comme pour découvrir une belle utopie,
 Il faut grande sagesse ou plus grande folie.

On dit que t'admirant dans tes premiers-Paris,

Tu te crois un phénix entre les beaux esprits,
 Qu'à ton outrecuidance il n'est pas de mesure,
 Que dans toi l'égoïsme est une autre nature;
 Que tu dormirais mal sur ta couche la nuit,
 Si tu passais le jour sans faire un peu de bruit,
 Sans te glorifier de tes inconséquences,
 Sans signer de ton nom quelques extravagances.
 Que, morose censeur, bouffi de vanité,
 Tu marches en Theristes à la célébrité,
 Et que, pour un peu d'or, embouchant la trompette,
 Tu te fais le prôneur du premier qui l'achète.
 Mais ce qui répandu par la publique voix
 De ces tristes griefs aggrave encor le poids,
 Ce sont tes trahisons et tes palinodies,
 C'est ton amour connu des grandes comédies,
 C'est de te voir cherchant un ridicule appui,
 A tes amis d'hier insulter aujourd'hui,
 Adorer tour-à-tour ou frapper ton idole
 Et changer tous les mois de livrée et de rôle.
 Moi je n'applaudis pas aux lâches détracteurs
 Qui dénigrent ton nom par des propos menteurs.
 Les auteurs, je le sais, ne sont pas des manœuvres,
 Et toi, tu n'es pas homme à profaner tes œuvres.
 Que d'autres, attirés par un appât grossier,
 Des flagorneurs de cour embrassent le métier,
 Que d'autres, dans l'espoir d'accroître leurs finances,
 Au char d'un prétendant traînent leurs espérances;
 En servant les projets du futur empereur,
 Tu veux servir la France et hâter son bonheur.

Ne crois pas néanmoins qu'en défendant ta cause
 Je jette en ta faveur un cri d'apothéose.
 Oui, j'admire dans toi l'admirable écrivain,
 Le vrai français, sinon le vrai républicain,
 J'admire ton esprit ardent, enthousiaste,
 Ton courage éprouvé, ta verve iconoclaste,
 Ta plume toujours prête à frapper les abus;
 Je t'admire beaucoup, mais je te hais bien plus,
 Depuis ce jour, hélas! de cruelle mémoire
 Où, pour digne prélude à ta sinistre gloire,
 Dans le bois de Vincennes, avec le plomb mortel,
 Tu couchas sur le sol le noble Armand Carrel.
 O point d'honneur absurde! ô duel fratricide!
 D'un siècle anti-chrétien tradition stupide!
 Que de fois à l'Etat tu fis mener le deuil!
 Que de grands citoyens, dans un transport d'orgueil,
 Dépensant leur courage en vengeances brutales,
 Se sont entregorgés comme des cannibales?
 C'est un nœud gordien qu'un petit mésaccord,
 Chacun le fer au poing prouve qu'il n'a pas tort,
 Car il serait trop long, trop bas, trop prolétaire
 De venir à la barre expliquer son affaire,
 De suivre les lenteurs d'un pénible débat,
 De voir bailler le juge et suer l'avocat.
 On se jette un cartel précurseur de l'épreuve,
 On fait son testament, on embrasse sa veuve,
 On choisit son second en façon de jury,
 On prend son pistolet, on monte en tilbury
 Et l'on vient, le cœur gros de larmes et de haine,

la satisfaire. Il fallait pour cela un homme; il a été bientôt trouvé, c'est Louis Bonaparte; et d'en haut, d'en bas, de droite et de gauche, sont venues à ce personnage des adhésions étonnées de se trouver ensemble, et une candidature qui s'était d'abord produite sous les apparences du ridicule, est devenue sérieuse, presque probable.

Jamais plus étrange coalition. On a vu des nuances voisines se rapprocher malgré quelque distance. Sous la monarchie constitutionnelle, les Thiers, les Guizot et les Molé pouvaient tour-à-tour se mettre à deux pour renverser le troisième; il n'y avait point de principes qui les séparaient. On conçoit encore un ministère de coalition, quoique les pouvoirs ainsi fondés durent peu et fonctionnent toujours mal. Un ministère étant composé de plusieurs personnes, chacune y représente son parti. Mais un pouvoir unipersonnel, un président de république nommé par une coalition, c'est une monstruosité, une source d'anarchie, et à plus forte raison lorsque la coalition est celle de partis inconciliables et radicalement opposés. Qu'est-ce donc que le président qui sortira de cette fournaise d'intrigues représentera, si ce n'est le chaos où il aura puisé son pouvoir?

Non, ce n'est pas de ce côté, qu'il faut chercher les inspirations du patriotisme; nous n'y voyons que des passions funestes ou des erreurs fatales.

A travers tout ce tapage des intrigues qui poussent un hurra général, au moment décisif où la République va s'asseoir par l'inauguration d'un gouvernement définitif et de la loi constitutionnelle, nous croyons entendre la voix véritable de la France, et nous avons confiance qu'elle ne sera point étouffée, mais qu'elle prévaudra.

Nous subissons une dangereuse, mais dernière épreuve. Nous ne sommes pas étonnés que les vieux ennemis de la liberté se réunissent pour un dernier effort, et qu'ils appellent à eux, comme auxiliaires, tous les préjugés, tous les mécontentements, toutes les ambitions. C'était là leur rôle.

Si nous succombons à cette épreuve, tout est remis en question. Plus de stabilité, plus de repos, une période indéterminée d'agitations!

Si nous savons la traverser, nous entrons à pleines voiles dans une période de prospérité, et nous fondons l'ordre, nouveau qui peut seul subsister aujourd'hui, l'ordre républicain.

Nous avons confiance, parce que nous avons avec nous les hommes moraux, justes et sensés des partis les plus divers.

Nous leur avons fait appel; nous avons scruté leurs sentiments les plus sincères, et nous avons trouvé avec joie qu'il n'y avait que les emportés et insensés de chaque parti réel et sérieux qui se réunissaient à la ligue des intrigants.

Nous avons avec nous les républicains qui pensent qu'il est temps d'installer régulièrement la République,

Les ouvriers qui ne rendent pas la République responsable de ce qu'au sein des agitations créées par des utopies impraticables, elle n'a pu encore améliorer leur position, mais qui ont confiance dans le paisible développement de la démocratie,

Les légitimistes qui pensent que, dans le naufrage des institutions humaines de l'ordre monarchique, il faut se rallier aux légitimités de l'ordre éternel et impérisable,

Les catholiques qui, par l'organe des évêques, reconnaissent que jamais pouvoir en France n'a été plus loyal, plus désintéressé, plus dévoué, par conséquent plus chrétien,

Les habitants des campagnes, qui s'arrêtent étonnés, en voyant que ce nom, qu'ils invoquaient dans un souvenir patriotique, est aussi le drapeau auquel se rallient les ennemis invétérés de la liberté et de la patrie.

Nous avons enfin les vieux survivants de nos gloires militaires, ceux qui conservent au fond du cœur la mémoire adorée du grand empereur, mais qui croient que cet héritage, avant d'être transmis, doit d'abord être mérité, et que le jeune présomptueux qui le brigue doit d'abord faire ses preuves, et surtout mieux choisir ses amis.

Tous ces hommes, qui sont le véritable fond, la portion intelligente et morale de leurs partis, n'embouchent pas la

trompette; mais ils sont convaincus, ils attendent, et nous les trouverons au scrutin d'où sortira le nom d'EUGÈNE CAVAIGNAC.

Votes de la flotte.

En additionnant les votes déjà connus des différentes escadres de la marine française, nous trouvons le résultat suivant :

Votes exprimés	6,113 voix.
Cavaignac,	2,910
L. Bonaparte,	2,103
Arago,	607
Ledru-Rollin,	113
Lamartine,	219
Raspail,	63
Billets nuls,	98

Six mille voix, dont deux mille pour la réaction de toutes couleurs qui s'abrite sous le drapeau napoléonien, et quatre mille de républicains plus ou moins avancés.

Et encore, il faut ajouter que bon nombre de matelots sont corses.

Conseil général du Rhône.

RÉSUMÉ DES SÉANCES (suite).

M. Pinet, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport sur le classement d'une portion de la route nationale n° 6, délaissée par suite d'un changement de tracé.

M. le rapporteur explique que, par suite de la rectification de la route nationale n° 6, une portion de l'ancienne voie se trouve délaissée entre le Puits-d'Or et l'auberge de Mont-Lusin, traversant Limonest.

On demande la conversion de ce tronçon en route départementale.

On se fonde sur l'importance agricole de la contrée, sur l'intérêt de Lyon à la conservation de cette route, en raison des carrières de pierre qui se trouvent à Limonest; et, enfin, au point de vue stratégique, il y a aussi dans ce maintien une question d'intérêt public.

Diverses communes appuient les sollicitations de Limonest.

Cependant, l'administration des ponts-et-chaussées a émis un avis contraire, mais l'administration départementale exprime une opinion autre. Elle demande le classement de ce tronçon comme route départementale. Tel est aussi l'avis de la commission des intérêts publics, qui propose l'adoption au conseil. — Adopté.

Le conseil décide que la demande de Messimy, ayant pour but l'établissement d'un marché hebdomadaire le samedi, doit être repoussée.

Que la demande de la commune de Tassin, tendant à l'établissement d'un marché hebdomadaire au lieu de la Demi-Lune, doit être repoussée.

Une somme de 1,000 fr. sera portée au budget de 1849, à titre de secours à la société de patronage des jeunes filles.

Un crédit de 500 fr., y compris une somme à valoir de 28 fr. 84 c., sera ouvert au budget de 1849, 1re section, sous chapitre 1er, article 3, pour subvenir aux dépenses de la construction des latrines destinées au service des employés de la maison d'arrêt de Villefranche.

Un crédit de 700 fr., y compris une somme à valoir de 61 fr. 26 c., sera ouvert au budget de 1849, chapitre 1er, article 4, pour faire face aux dépenses pour réparations des logements de l'officier commandant la gendarmerie de Villefranche et des militaires sous ses ordres, ainsi que pour l'établissement de jours destinés à assainir la sellerie.

Un crédit de 5,500 fr., y compris une somme à valoir de 143 fr. 09 c., sera ouvert au budget de 1849, 1re section, sous chapitre 1er, article 1, pour subvenir : 1° aux dépenses affectées aux dépenses des bureaux; 2° aux cheneaux et à la corniche donnant sur le jardin; 3° au soubassement du mur du portique.

Un crédit de 1,200 francs, y compris la somme à valoir de 452 fr. sera ouvert au budget de 1849, première section, sous chapitre 1, article 2, pour subvenir aux dépenses à faire au cabinet de la sous-préfecture, aux bureaux, à la salle à manger et aux murs d'enceinte à Villefranche.

2° Un crédit de 200 fr. est ouvert au budget de 1849, pour être affecté au rétablissement des plantations du jardin de la sous-préfecture de Villefranche.

Une somme de 1,200 fr. sera inscrite au budget de 1849, deuxième section, sous chapitre 29, comme secours au refuge de St-Joseph d'Oullins.

Il s'unit à M. le préfet dans le regret qu'il exprime de ne pouvoir, par suite de la situation financière du département,

allouer une somme plus forte.

Qu'un crédit de 400 fr. est ouvert au budget de 1849 pour encouragements à la destruction des animaux nuisibles. Il est ouvert au budget de 1849 un crédit de 702 fr. qui sera réparti de la manière suivante :

A la veuve Stephanopoli	143 fr.
A la veuve Bochage	110
A la veuve Piffard	152
A la veuve Clair	150
A la veuve Chelles	165

Emet le vœu qu'en ce qui touche les dépenses appliquées à la réparation et à l'entretien des bâtiments publics, l'administration fasse à l'avenir dresser des devis de la partie de ces travaux, dont le détail pourrait être constaté.

Arrête : Une somme de 2,500 est portée au budget de 1849, sous chapitre 1, article 9, destiné à l'entretien des casernes de gendarmerie de Lyon et de Villefranche,

Savoir : 2,000 fr. affectés à la caserne de gendarmerie de Lyon; 500 fr., à celle de Villefranche.

Continue à émettre le vœu qu'à l'avenir l'éducation des sourds-muets soit à la fois religieuse, morale et professionnelle.

Et arrête : Un crédit de cinq mille francs sera ouvert au budget de 1849, pour l'entretien de dix bourses dans l'institution des sourds-muets de Lyon.

NOUVELLES LOCALES.

Hier soir, les clubs en plein vent étaient plus animés que jamais. Plus que jamais aussi, la discussion y était impossible contre les prôneurs gagés du prince Louis. On aurait dit un meeting de chartistes anglais, discutant et boxant. Il n'y manquait que les constables.

A propos de constables, nous demanderons à la police de notre ville pourquoi elle laisse impunément lacérer les affiches Cavaignac? Nous croyons que la liberté est pour tous, et que tous les noms qui s'étaient aux coins des rues, Raspail, Ledru-Rollin, Cavaignac et Bonaparte doivent être également respectés.

Hier, en plein jour, nous avons vu déchirer, sous nos yeux, une affiche Cavaignac par un soldat d'infanterie, sans qu'aucun agent s'y soit opposé.

C'est avec un profond découragement que nous signalons l'indifférence de la bourgeoisie dans la lutte qui se prépare. Elle dit bien qu'elle votera pour Cavaignac, elle se réunit en comité, elle proclame ses scrutins dans ses journaux; puis, après ce grand effort, elle se croise les bras et croit que tout est dit.

De circulaires, de bulletins, de journaux, d'avis à envoyer dans les campagnes inondées de prospectus bonapartistes, il n'en est pas question. Cela coûterait quelques sous, et la bourgeoisie est économe.

Nous nous trompons; — un comité, le comité Saint-Clair, a fait la dépense d'un tirage de bulletins. Mais il a été trop malheureux dans son œuvre patriotique pour que nous l'en félicitions.

En effet, malgré les avis réitérés de la presse, ce comité a fait distribuer des bulletins portant simplement : *Le général Cavaignac*, sans y ajouter le prénom d'Eugène. Or, comme il y a trois généraux Cavaignac, ceux de ces bulletins qui seraient jetés dans l'urne sont nuls.

Avis aux électeurs! — L'Union Nationale se tait sur la rectification que nous avons faite d'un article de la *Liberté*, tronqué par elle. D'où il résulte qu'elle garde pour elle le démenti, brûlant comme un soufflet, qu'elle avait jugé à propos de nous adresser.

Il est vrai que l'Union Nationale a autre chose à faire qu'à s'occuper de rectifier ses erreurs. Elle devient socialiste. Il y a peu de temps qu'elle demandait le droit au travail, déguisé en droit sur le travail. Aujourd'hui, elle réclame la réorganisation des ateliers nationaux...

Dans le même numéro, elle prétend qu'une des raisons majeures qui doivent engager les légitimistes à voter pour le prince, c'est qu'il est soutenu par M. Bugeaud, le geôlier de la duchesse de Berry!

Attendre son rival en la forêt prochaine,
Lui porter un salut avec un coup de feu,
Faire un but d'une tête et de la mort un jeu;
Comme si l'on pouvait, dans une lutte impie,
Mettre en péril des jours qu'on doit à la patrie;
Comme s'il convenait à des républicains
De se faire la guerre à l'instar des Caïns;
Comme si pardonner, quelle que soit l'offense,
N'était pas d'un français la plus belle vengeance.
Je voudrais, pour flétrir cet usage insensé,
Que la chambre évoquât les arrêts du passé,
Qu'elle mit à l'index ces meurtres à la mode,
Ces froids assassinats que tolère le code,
Et que Gervais de Caen, pour la gloire des mœurs,
Livrât à l'argousin tous nos gladiateurs.

Assez, ne formons pas une plainte chagrine;
De nos contemporains respectons la routine.
Aveugles, appuyés sur de vieux préjugés,
Ils répètent bien haut que les temps sont changés.
Tandis que notre siècle en prêchant la justice
Au chemin du progrès fait le pas d'écrevisse,
C'est fâcheux que le peuple, indigné contre toi,
Ait douté de ton zèle et de ta bonne foi.
C'est fâcheux, Girardin, que craignant tes caprices
Paris ait rejeté tes offres de services,
Et que depuis un an, candidat voyageur,
De Genoude et Cabet partageant le malheur,
A l'huis des citoyens d'où te chasse la haine

Tu frappes vainement ainsi qu'une âme en peine.
Peut-être que ta voix s'élevant à propos
Eut à notre patrie épargné bien des maux,
Et que, faisant appel aux droits des patriotes,
Elle aurait prévenu d'impopulaires votes.
Aujourd'hui, c'en est fait : misanthrope entêté
Tu declares la guerre à la société.
La persécution, la mauvaise fortune
Ont versé dans ton sein des trésors de rancune.
Jaloux, vindicatif, ton cœur patricien
A besoin d'épancher son fiel quotidien,
Comme un volcan couvert qui, rouvrant son cratère,
Exhale avec effort sa lave et sa colère.
Mais le ciel reste sourd à tes ingrats souhaits;
Pour toi, dans ton vertige, il n'est aucune paix,
Et le ressentiment, dans ton âme irritée
Est pareil au vautour qui rongerait Prométhée.
A quoi bon chaque jour, avec tant de ferveur,
Déblâter ainsi contre un homme d'honneur!
A quoi bon conserver une arrière-pensée,
Et te venger sans fin d'une injure passée.
Egoïste mortel, que sont au prix des lois,
Au prix du bien public tes souffrances d'un mois!
Trêve donc aux écarts d'amère polémique,
Laisse les intrigants bander la République,
Laisse-les, entichés de leur Napoléon,
Remuer ciel et terre au profit d'un vain nom.
Laisse-les présenter aux électeurs de France
Un sceptre de constable; un acte de naissance.

Pour un pauvre dandy qu'on estime si peu,
Ne mets pas plus longtemps ton avenir en jeu.
Que veut-il? que vient-il chercher sur nos rivages?
Qu'il aille en Thurgovie implorer des suffrages!
Qu'il aille parader au tournoi d'Eglington
Parmi les assassins du vrai Napoléon;
Mais qu'il se garde bien, héros de coterie,
D'outrager de rechef son oncle et sa patrie.
Pour toi, triste embrancheur, qui, dans tous tes écrits,
Traites comme un bourreau le sauveur de Paris;
Qui, d'un piètre Messie infructueux apôtre,
Tiens d'une main la verge et l'encensoir de l'autre;
Qui voudrais, à tout prix, que la voix du scrutin
Proclamât président l'impérial crétin;
Tu n'as donc jamais lu l'histoire du grand homme?
Tu n'as donc jamais vu la colonne Vendôme?...
P.-M. TARGE.

Spectacles du 9 décembre 1848.

Grand-Théâtre. — Relâche.
Théâtre des Célestins. — Première représentation de Jeanne Mathieu ou être aimé pour soi-même. — Horace et Caroline. — Tiridate. — La Marraine.

Salle du Collège.

Dimanche 31 décembre 1848, à midi précis, au bénéfice des colons lyonnais,
PREMIER GRAND CONCERT POLITIQUE
donné par la société philharmonique du Nord, avec le concours de 150 exécutants artistes et amateurs.
Prix du billet : 1 fr.

du président de la République.

Le préfet du Rhône, vu l'arrêté du 19 novembre dernier, portant convocation des assemblées cantonales du département du Rhône, à l'effet de procéder, le 10 décembre courant, à la nomination du président de la République; Vu le décret du 28 octobre dernier, relatif à cette élection;

Article 1er. Le président et le secrétaire de chaque assemblée cantonale, ou à leur défaut, deux membres choisis par la majorité du bureau, et qui pourront être pris parmi les membres des diverses sections, porteront, au chef-lieu du département, après la clôture des opérations électorales, le paquet contenant les procès-verbaux et annexes des diverses sections.

Art. 2. Le recensement général des votes des diverses assemblées cantonales du département du Rhône, sera fait, à Lyon, en l'une des salles de la mairie, le mercredi 10 décembre courant, à deux heures précises de l'après-midi, en présence des délégués des assemblées de canton mentionnées ci-dessus.

Les délégués de chaque canton feront les dispositions nécessaires pour se trouver réunis au lieu, jour et heure précités, quelle que soit la distance qui sépare leur canton du chef-lieu de département.

Ils formeront le bureau central, lequel sera présidé par le plus âgé des présidents des assemblées cantonales tenues à Lyon.

Art. 3. Le bureau central désignera un de ses membres pour faire les fonctions de secrétaire.

Art. 4. Il sera donné lecture des procès-verbaux des diverses assemblées et des réclamations qu'ils contiendraient. Le bureau pourra donner son avis sur les réclamations. Elles sont jointes au procès-verbal comme documents propres à éclairer la décision de l'Assemblée nationale, à laquelle il appartient de statuer définitivement sur la vérification des pouvoirs du candidat élu.

Art. 5. Le bureau central n'aura pas à revenir sur les attributions de bulletins faites par les assemblées cantonales. Il se bornera à faire le recensement des votes, suivant les procès-verbaux arrêtés par ces assemblées.

Art. 6. Après le recensement général des votes, le président du bureau central et départemental en proclamera le résultat.

Ce résultat, ainsi qu'un double des procès-verbaux d'élection, sera immédiatement, par les soins du président, scellé, cacheté et transmis à l'Assemblée nationale (décret du 28 octobre, art. 4, paragraphe 1er).

Art. 7. Le présent arrêté sera publié et affiché dans tous les chefs-lieux de canton et de section électorale, et de plus, sera au recueil des actes administratifs du département. Un exemplaire en sera remis à chaque président d'assemblée sectionnaire.

Fait à Lyon, le 2 décembre 1848.

Le préfet du Rhône, AMBERT.

— Deux projets importants relatifs à l'exécution des travaux du chemin de fer de Paris à Lyon, dans la traversée des communes de *Vaise*, *St-Rambert* et *Collonges*, viennent d'être soumis, par M. le préfet du Rhône, à l'approbation de l'administration supérieure.

D'ici à peu de jours, les travaux projetés, dont la dépense est évaluée à 920,000 francs, feront l'objet d'une adjudication publique à laquelle les associations d'ouvriers sont appelées à concourir.

La lettre suivante a été adressée au *Messenger des Camarades* :

Monsieur,
Vieux soldat de la République, je m'adresse à vous, parce que je vous crois républicain sincère et sage. J'ai porté l'uniforme pendant trente ans; je le reprends encore quelquefois aux grands anniversaires, et le 15 août, à cause d'un ancien, que j'ai vu travailler depuis Toulon jusqu'à Waterloo. Mon fils a servi dix ans en Afrique; il en est revenu avec un bras de moins, et avec la croix des braves. Il me conte des choses qui me prouvent que nous autres vieux, nous sommes remplacés par des héritiers qui nous font mourir; cela nous laisse mourir contents. Mon fils a presque toujours marché à bas avec le général Cavaignac; lui-là a gagné ses épaulettes sous le feu; c'est comme de son temps. S'il devient président de la République, et je n'espère rien, il pourra être fier de son uniforme. Si Louis Bonaparte est élu, dites-moi quel habit militaire il porterait. Quel corps a-t-il servi? ou a-t-il obtenu ses grades? L'empereur faisait des maréchaux avec ses soldats; on était l'habit brodé parce qu'on avait porté la capote de Louis Bonaparte a été nommé capitaine en Suisse; la armée française il ne pourrait pas être caporal. M'a montré de lui un portrait où il a l'habit de son père, et une grande croix de la Légion d'Honneur. On a fait de lui prêter un uniforme et une décoration; il n'a pas qui soient à lui. Qu'il porte, s'il veut avoir l'air militaire, des habits de fantaisie comme ceux des volontaires de Louis XVIII; mais le costume de général français lui est interdit. On m'a dit ce matin qu'il avait dit à tout cela parce qu'il est prince. Ma foi, j'avais cru que si on n'aurait pas eu, on ne n'aurait pas effier, et qu'il fallait le devenir. Je vous dirai même que je le crois prince. C'était comme cela sous la première République; c'est celle-ci reconnaît des généraux de naissance? Salut fraternel.

LAURENT,

Volontaire de 1792, ancien sergent de la Grande Armée.

COURRIER DU MATIN.

Assemblée Nationale.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 7 décembre. — Présidence du citoyen BIXIO, vice-prés.

A deux heures la séance est levée.

Le procès-verbal est lu.

Le cit. SÉNARD a la parole sur le procès-verbal.

J'ai demandé la parole sur le procès-verbal pour saisir cette occasion de donner des explications sur des faits qui sont trop graves, pour que je ne me hâte pas de les expliquer. Hier, le cit. ministre de l'intérieur est venu annoncer qu'il retirait le projet de loi relatif aux récompenses nationales, et le cit. de Larochejacquelein a eu soin de constater que ce projet disparaissait devant l'indignation générale qu'il avait provoquée. Il demandait le dépôt aux archives des pièces annexées au projet. J'ignorais le caractère de ces pièces; mais dès que j'en ai eu connaissance, j'ai regretté que l'incident provoqué par le cit. de Larochejacquelein n'eût pas eu de suite, et je viens le continuer. Il faut que la vérité tout entière soit bien connue, et que la pensée du gouvernement du ministre de l'intérieur n'a jamais été de pensionner des brigands et des assassins. (Très-bien.) Il nous paraissait juste, d'ailleurs, naturel, de récompenser les citoyens qui auraient souffert pour une cause sainte qui a triomphé enfin; mais non ceux pour lesquels la cause de la République n'était qu'un prétexte, et dont le concours ne pouvait que la déshonorer. Maintenant, comment donc s'est produite cette liste publiée ce matin dans quelques journaux, ce qui a provoqué une si vive émotion? Il faut se rappeler que sous le gouvernement provisoire, une commission des récompenses nationales avait été établie sous la présidence du cit. Albert. Plus tard, cette commission fut dissoute, par suite de la démission du cit. Albert, et remplacée par une commission nommée par le maire de Paris. Cette commission se subdivisait en trois comités: comité des détenus politiques, comité des combattants, et comité des blessés de février.

Le résultat des travaux au premier septembre, était celui-ci:

A cette époque il avait été formé 7,204 demandes, les comités fonctionnant séparément avaient apprécié 3,918 demandes, sur lesquelles 5 ou 4,000 avaient été admises.

Sans entrer dans de plus grands détails, je dirai, qu'en résumé, des récompenses ou indemnités devaient être distribuées à 4,500 citoyens et à leurs familles.

D'après les bases du décret qui fut résolu par nous, il faut bien comprendre la portée de ce décret et le système dans lequel il était conçu. Nous posions le principe, mais ainsi qu'il résulte même du décret. Le ministre de l'intérieur se réservait de sanctionner par un décret les propositions de la commission, cela est si vrai, que par un article du décret, le ministre s'engageait à publier tous les noms au *Moniteur*; et certes, je ne pourrais m'engager à livrer à la publicité les noms de brigands et assassins.

Maintenant, le ministre peut-il être responsable de listes dont il ignorait la composition après la présentation du projet de loi au 19 septembre. Une commission fut nommée dans les bureaux, je fus appelé dans le sein de cette commission, où l'on me demanda communication des travaux préparatoires de la commission des récompenses nationales. Je promis d'en écrire au président de cette commission, et j'avais quitté le ministère lorsque ces documents arrivèrent. Ils m'étaient donc parfaitement inconnus.

La commission de l'Assemblée, après connaissance de ces listes et l'impression qu'elle en a reçu, a été ce qu'elle devait être; elle a été unanime à reconnaître que ces listes étaient le produit de la démente, étaient une monstruosité. Car, on y signale comme un titre aux récompenses nationales, une condamnation pour vol, que dis-je, l'assassinat, l'assassinat. (Mouvement prolongé.)

Je n'ai pas besoin de dire que le sentiment d'indignation profonde éprouvé par la commission a été partagé par moi. Dans tous les temps, sous tous les régimes, les hommes de cœur s'uniront pour flétrir ceux qui font du poignard un moyen, et dont les tentatives odieuses m'ont jamais produit d'autre résultat que de faire reculer la liberté. (Très-bien! Très-bien!)

Du reste, je dois dire, à la décharge de la commission, des récompenses nationales que deux de ses membres seulement qui n'appartiennent pas à l'Assemblée, ont vu sans les lire sans doute ces listes sur lesquelles ils ont eu le tort d'apposer trop légèrement leur visa. (Bruit.)

Le cit. GUINARD: J'ai besoin de répondre aux insinuations dirigées par le citoyen Sénard contre le citoyen Albert. (Oh! oh!) Le citoyen Sénard a dit qu'Albert avait été président de la commission des récompenses nationales dont il avait dirigé les premiers travaux. Je déclare formellement qu'Albert a complètement ignoré la composition de ces listes qui ont provoqué de si justes récriminations et dont j'indiquerai l'origine. (Bruit.) J'ai compulsé ces documents et ce qui m'a frappé, c'est que ces listes n'ont aucun caractère officiel. Elles ne sont revêtues d'aucune signature, président et secrétaire et pas même fermées. Est-ce donc un calcul politique? Avait-on voulu compromettre, par un voisinage odieux, des hommes honorables, des Républicains courageux qui ont toujours combattu à la face du soleil? Le citoyen Thiers le sait bien, lui, dans les prisons duquel j'ai été si longtemps. (Interruption! Bravos à gauche! Agitation!)

Le cit. THIERS: Le citoyen Guinard n'était pas mon prisonnier, il était celui de la loi. (Bravos prolongés à droite! Longue agitation!)

Le cit. GUINARD: Nous sommes donc portés à croire que la liste est une infâme manœuvre. (Interruption.) Je m'étonne que le citoyen Dufaure ait pu remettre à la commission de l'Assemblée des listes qui ne sont signées ni du président ni du secrétaire. L'orateur demande en terminant le dépôt aux archives des listes et de toutes les pièces.

Le cit. DUFAURE, ministre de l'intérieur: Le citoyen Guinard se trompe en disant que les pièces n'étaient pas signées, il y avait un double visa, celui du citoyen Rouen, secrétaire

et du citoyen Faure, membre de la commission des récompenses nationales. Au reste, il ne faut pas se méprendre sur le caractère des états dont on fait trop de bruit. Ces listes n'étaient pas définitives, elles n'étaient que des relevés et pas des propositions. C'étaient des copies des écrous du greffe de la ville de Paris. On s'explique par là comment les citoyens honorables se trouvent placés à côté d'infâmes brigands, justement flétris par la loi et par l'opinion publique. (Très-bien.) On a donc eu tort de faire de ces états un acte d'accusation contre le cabinet tout entier puisqu'il n'en avait pas pris connaissance. Ainsi tombe devant la vérité tout cet échafaudage des calomnies élevées par les journaux de ce matin. (Bravos à gauche.)

Le cit. VIGNERTE: Si je monte à cette tribune c'est pour demander aux membres de la commission, comment ces états (ou les noms d'honorables citoyens se trouvent accolés à d'infâmes brigands) ont été communiqués aux journaux. (Interruption.) C'est là une infâme manœuvre électorale, ayant pour but de discréditer la candidature du général Cavaignac. J'ai été membre de la commission centrale des récompenses nationales. Je connais les membres qui en font partie. Je ne puis pas croire qu'ils soient les auteurs de ces listes. Je reconnais la main de la réaction. (Interruptions. Violents murmures. Rires ironiques.)

Le cit. président du conseil: Je ne m'attendais pas à l'étrange accusation portée contre le cabinet. Sur ces listes figuraient, dit-on, des hommes condamnés pour vol et auxquels le gouvernement aurait voulu accorder des récompenses nationales. Nous ne pouvons nous contenter d'une demi-justification; je demande à ceux qui nous accusent, de venir déclarer s'ils pensent que le gouvernement est venu apporter récemment avec la connaissance de leur couleur, d'aussi indignes propositions à l'Assemblée.

Le cit. BAROCHÉ: Je regrette de n'avoir pas pris la parole avant le citoyen général Cavaignac, il m'aurait entendu déclarer qu'il n'y avait pas un membre de la commission qui pût croire qu'un membre du cabinet actuel, aussi bien que de tous les précédents ministères, qui voudrait engager le vol et l'assassinat. (Bravos prolongés.)

Puisque je suis à cette tribune, l'Assemblée me permettra quelques explications sur la conduite de la commission; elle avait si peu le désir de provoquer le scandale, qu'elle avait pendant longtemps ajourné son rapport concluant au rejet, parce qu'elle craignait un débat passionné. La communication des pièces aux journaux n'est le fait ni de la commission ni de son président. La sous-commission procédait à l'examen des documents, dans un des bureaux, lorsqu'un grand nombre de membres de cette assemblée sont entrés dans ce bureau et se sont empressés d'en prendre connaissance.

Après avoir déclaré de nouveau que dans sa conviction comme dans celle de l'Assemblée, M. Sénard, M. Dufaure, et à plus forte raison les autres membres du cabinet n'avaient pu avoir connaissance de ces pièces. M. Baroché en apprécie le caractère en maintenant que la commission ne pouvait douter de leur authenticité, puisque les indications de l'exposé des motifs concordent avec les chiffres et les déclarations des Etats. L'orateur entre ici dans quelques détails en s'appuyant sur des comparaisons de texte que la rapidité de la diction ne nous permet pas de saisir.

L'orateur, poursuit M. Dufaure, disait tout à l'heure par une erreur que je déplore que ces listes n'étaient que des relevés de copies d'écrous. Comment donc, mais est-ce que sur ces états ne figurent pas les noms de personnes condamnées, mais qui n'ont jamais été condamnées eux-mêmes. Ainsi l'honorable citoyen Altaroche a été bien surpris de se voir figurant dans cette liste. L'honorable citoyen Ambert qui n'a pas combattu en Février.

Le cit. AMBERT: Au contraire. (Mouvement.)

Le cit. BAROCHÉ: Ces listes ne sont pas des relevés d'écrous puisque parmi les noms nous voyons ceux de la veuve de Pépin, de la sœur de Lecomte, et d'autres, dont le seul titre était l'assassinat. A qui doit retomber la responsabilité de ces listes? A ceux qui ont fait ces listes et à ceux qui les ont laissés passer sans les lire. Non, j'aime à croire, je suis enchanté de croire que la commission des récompenses nationales, qu'aucun de ses membres n'a pris part à ce travail qui reste anonyme. Mais enfin, il était du devoir de votre commission, saisie de documents aussi graves et authentiques, de faire rayonner la vérité tout entière et de ne pas permettre que l'opinion publique s'égarât en fâcheuses interprétations. (Très-bien.)

Le cit. CAVAIGNAC remercie M. Baroché, et constate que le gouvernement est resté parfaitement étranger à la confection des listes, et qu'il serait souverainement injuste d'en faire retomber sur lui la responsabilité.

Le cit. de LAROCHEJACQUELEIN répond à quelques paroles du citoyen Cavaignac pour expliquer la motion d'hier. Il ajoute que son entretien était hier de demander une enquête sur ces faits.

Le citoyen Desgeorges a la parole pour un fait personnel. Il explique sa présence sur la liste, et proteste.

Le cit. FRESNAU, membre de la commission et de la rue de Poitiers, essaie d'expliquer la communication des listes faites, au journal la *Presse*. (Interruption.)

Le cit. DUFAURE flétrit énergiquement la manœuvre électorale déguisée sous cette fausse communication. (Bravos prolongés.)

Il constate que les accusations sont fausses et calomnieuses. (Marques énergiques et unanimes d'approbation.)

Le cit. J. DEMANTRY demande une enquête pour connaître le nom du membre de l'Assemblée qui a communiqué à la *Presse* des fausses listes.

Cette demande est écartée.

Après une discussion orageuse sur la priorité, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

PARIS, 6 décembre 1848.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

La division qui s'est manifestée depuis quelques semaines à l'Assemblée nationale, entre la réunion de la rue de Poitiers, grossie de quelques membres de celle de l'Institut et la fraction dite du Palais-National, prend de jour en jour un

Le général Eugène CAVAIGNAC.

Le général Eugène CAVAIGNAC.

Le général Eugène CAVAIGNAC.

la satisfaire. Il fallait pour cela un homme; il a été bientôt trouvé, c'est Louis Bonaparte; et d'en haut, d'en bas, de droite et de gauche, sont venues à ce personnage des adhésions étonnées de se trouver ensemble, et une candidature qui s'était d'abord produite sous les apparences du ridicule, est devenue sérieuse, presque probable.

Jamais plus étrange coalition. On a vu des nuances voisines se rapprocher malgré quelque distance. Sous la monarchie constitutionnelle, les Thiers, les Guizot et les Molé pouvaient tour-à-tour se mettre à deux pour renverser le troisième; il n'y avait point de principes qui les séparaient. On conçoit encore un ministère de coalition, quoique les pouvoirs ainsi fondés durent peu et fonctionnent toujours mal. Un ministère étant composé de plusieurs personnes, chacune y représente son parti. Mais un pouvoir unipersonnel, un président de république nommé par une coalition, c'est une monstruosité, une source d'anarchie, et à plus forte raison lorsque la coalition est celle de partis inconciliables et radicalement opposés. Qu'est-ce donc que le président qui sortira de cette fournaise d'intrigues représentera, si ce n'est le chaos où il aura puisé son pouvoir?

Non, ce n'est pas de ce côté, qu'il faut chercher les inspirations du patriotisme; nous n'y voyons que des passions funestes ou des erreurs fatales.

A travers tout ce tapage des intrigues qui poussent un journa général, au moment décisif où la République va s'asseoir par l'inauguration d'un gouvernement définitif et de la loi constitutionnelle, nous croyons entendre la voix véritable de la France, et nous avons confiance qu'elle ne sera point étouffée, mais qu'elle prévaut.

Nous subissons une dangereuse, mais dernière épreuve. Nous ne sommes pas étonnés que les vieux ennemis de la liberté se réunissent pour un dernier effort, et qu'ils appellent à eux, comme auxiliaires, tous les préjugés, tous les mécontentements, toutes les ambitions. C'était là leur rôle.

Si nous succombons à cette épreuve, tout est remis en question. Plus de stabilité, plus de repos, une période indéterminée d'agitations!

Si nous savons la traverser, nous entrons à pleines voiles dans une période de prospérité, et nous fondons l'ordre, nouveau qui peut seul subsister aujourd'hui, l'ordre républicain.

Nous avons confiance, parce que nous avons avec nous les hommes moraux, justes et sensés des partis les plus divers.

Nous leur avons fait appel; nous avons scruté leurs sentiments les plus sincères, et nous avons trouvé avec joie qu'il n'y avait que les emportés et insensés de chaque parti réel et sérieux qui se réunissaient à la ligue des intrigants.

Nous avons avec nous les républicains qui pensent qu'il est temps d'installer régulièrement la République,

Les ouvriers qui ne rendent pas la République responsable de ce qu'au sein des agitations créées par des utopies impraticables, elle n'a pu encore améliorer leur position, mais qui ont confiance dans le paisible développement de la démocratie,

Les légitimistes qui pensent que, dans le naufrage des institutions humaines de l'ordre monarchique, il faut se rallier aux légitimités de l'ordre éternel et impérissable,

Les catholiques qui, par l'organe des évêques, reconnaissent que jamais pouvoir en France n'a été plus loyal, plus désintéressé, plus dévoué, par conséquent plus chrétien,

Les habitants des campagnes, qui s'arrêtent étonnés, en voyant que ce nom, qu'ils invoquaient dans un souvenir patriotique, est aussi le drapeau auquel se rallient les ennemis invétérés de la liberté et de la patrie.

Nous avons enfin les vieux survivants de nos gloires militaires, ceux qui conservent au fond du cœur la mémoire adorée du grand empereur, mais qui croient que cet héritage, avant d'être transmis, doit d'abord être mérité, et que le jeune présomptueux qui le brigue doit d'abord faire ses preuves, et surtout mieux choisir ses amis.

Tous ces hommes, qui sont le véritable fond, la portion intelligente et morale de leurs partis, n'embouchent pas la

trompette; mais ils sont convaincus, ils attendent, et nous les trouverons au scrutin d'où sortira le nom d'EUGÈNE CAVAIGNAC.

Votes de la flotte.

En additionnant les votes déjà connus des différentes escadres de la marine française, nous trouvons le résultat suivant :

Votes exprimés	6,113 voix.
Cavaignac,	2,910
L. Bonaparte,	2,103
Arago,	607
Ledru-Rollin,	113
Lamartine,	219
Raspail,	63
Billets nuls,	98

Six mille voix, dont deux mille pour la réaction de toutes couleurs qui s'abrite sous le drapeau napoléonien, et quatre mille de républicains plus ou moins avancés.

Et encore, il faut ajouter que bon nombre de matelots sont corses.

Conseil général du Rhône.

RÉSUMÉ DES SÉANCES (suite).

M. Pinet, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport sur le classement d'une portion de la route nationale n° 6, délaissée par suite d'un changement de tracé.

M. le rapporteur explique que, par suite de la rectification de la route nationale n° 6, une portion de l'ancienne voie se trouve délaissée entre le Puits-d'Or et l'auberge de Mont-Lusin, traversant Limonest.

On demande la conversion de ce tronçon en route départementale.

On se fonde sur l'importance agricole de la contrée, sur l'intérêt de Lyon à la conservation de cette route, en raison des carrières de pierre qui se trouvent à Limonest; et, enfin, au point de vue stratégique, il y a aussi dans ce maintien une question d'intérêt public.

Diverses communes appuient les sollicitations de Limonest.

Cependant, l'administration des ponts-et-chaussées a émis un avis contraire, mais l'administration départementale exprime une opinion autre. Elle demande le classement de ce tronçon comme route départementale. Tel est aussi l'avis de la commission des intérêts publics, qui propose l'adoption au conseil. — Adopté.

Le conseil décide que la demande de Messimy, ayant pour but l'établissement d'un marché hebdomadaire le samedi, doit être repoussée.

Que la demande de la commune de Tassin, tendant à l'établissement d'un marché hebdomadaire au lieu de la Demi-Lune, doit être repoussée.

Une somme de 1,000 fr. sera portée au budget de 1849, à titre de secours à la société de patronage des jeunes filles.

Un crédit de 300 fr., y compris une somme à valoir de 28 fr. 84 c., sera ouvert au budget de 1849, 1re section, sous chapitre 1er, article 3, pour subvenir aux dépenses de la construction des latrines destinées au service des employés de la maison d'arrêt de Villefranche.

Un crédit de 700 fr., y compris une somme à valoir de 61 fr. 26 c., sera ouvert au budget de 1849, chapitre 1er, article 4, pour faire face aux dépenses pour réparations des logements de l'officier commandant la gendarmerie de Villefranche et des militaires sous ses ordres, ainsi que pour l'établissement de jours destinés à assainir la sellerie.

Un crédit de 3,500 fr., y compris une somme à valoir de 145 fr. 09 c., sera ouvert au budget de 1849, 1re section, sous chapitre 1er, article 1, pour subvenir : 1° aux dépenses affectées aux dépenses des bureaux; 2° aux cheneaux et à la corniche donnant sur le jardin; 3° au soubassement du mur du portique.

Un crédit de 1,200 francs, y compris la somme à valoir de 45 fr. 21 sera ouvert au budget de 1849, première section sous chapitre 1, article 2, pour subvenir aux dépenses à faire au cabinet de la sous-préfecture, aux bureaux, à la salle à manger et aux murs d'enceinte à Villefranche.

2° Un crédit de 200 fr. est ouvert au budget de 1849, pour être affecté au rétablissement des plantations du jardin de la sous-préfecture de Villefranche.

Une somme de 4,200 fr. sera inscrite au budget de 1849, deuxième section, sous chapitre 29, comme secours au refuge de St-Joseph d'Oullins.

Il s'unit à M. le préfet dans le regret qu'il exprime de ne pouvoir, par suite de la situation financière du département,

allouer une somme plus forte.

Qu'un crédit de 100 fr. est ouvert au budget de 1849 pour encouragements à la destruction des animaux nuisibles. Il est ouvert au budget de 1849 un crédit de 702 fr. qui sera réparti de la manière suivante :

A la veuve Stephanopoli	143 fr.
A la veuve Bochage	110
A la veuve Piffard	152
A la veuve Clair	150
A la veuve Chelles	163

Emet le vœu qu'en ce qui touche les dépenses appliquées à la réparation et à l'entretien des bâtiments publics, l'administration fasse à l'avenir dresser des devis de la partie de ces travaux, dont le détail pourrait être constaté.

Arrête : Une somme de 2,500 est portée au budget de 1849, sous chapitre 1, article 9, destiné à l'entretien des casernes de gendarmerie de Lyon et de Villefranche,

Savoir : 2,000 fr. affectés à la caserne de gendarmerie de Lyon; 500 fr., à celle de Villefranche.

Continue à émettre le vœu qu'à l'avenir l'éducation des sourds-muets soit à la fois religieuse, morale et professionnelle.

Et arrête : Un crédit de cinq mille francs sera ouvert au budget de 1849, pour l'entretien de dix bourses dans l'institution des sourds-muets de Lyon.

NOUVELLES LOCALES.

Hier soir, les clubs en plein vent étaient plus animés que jamais. Plus que jamais aussi, la discussion y était impossible contre les prôneurs gagés du prince Louis. On aurait dit un meeting de chartistes anglais, discutant et boxant. Il n'y manquait que les constables.

A propos de constables, nous demanderons à la police de notre ville pourquoi elle laisse impunément lacérer les affiches Cavaignac? Nous croyons que la liberté est pour tous, et que tous les noms qui s'étalent aux coins des rues, Raspail, Ledru-Rollin, Cavaignac et Bonaparte doivent être également respectés.

Hier, en plein jour, nous avons vu déchirer, sous nos yeux, une affiche Cavaignac par un soldat d'infanterie, sans qu'aucun agent s'y soit opposé.

C'est avec un profond découragement que nous signalons l'indifférence de la bourgeoisie dans la lutte qui se prépare. Elle dit bien qu'elle votera pour Cavaignac, elle se réunit en comité, elle proclame ses scrutins dans ses journaux; puis, après ce grand effort, elle se croise les bras et croit que tout est dit.

De circulaires, de bulletins, de journaux, d'avis à envoyer dans les campagnes inondées de prospectus bonapartistes, il n'en est pas question. Cela coûterait quelques sous, et la bourgeoisie est économe.

Nous nous trompons; — un comité, le comité Saint-Clair, a fait la dépense d'un tirage de bulletins. Mais il a été trop malheureux dans son œuvre patriotique pour que nous l'en félicitions.

En effet, malgré les avis réitérés de la presse, ce comité a fait distribuer des bulletins portant simplement : *Le général Cavaignac*, sans y ajouter le prénom d'Eugène. Or, comme il y a trois généraux Cavaignac, ceux de ces bulletins qui seraient jetés dans l'urne sont nuls.

Avis aux électeurs! — *L'Union Nationale* se tait sur la rectification que nous avons faite d'un article de la *Liberté*, tronqué par elle. D'où il résulte qu'elle garde pour elle le démenti, brûlant comme un soufflet, qu'elle avait jugé à propos de nous adresser.

Il est vrai que *L'Union Nationale* a autre chose à faire qu'à s'occuper de rectifier ses erreurs. Elle devient socialiste. Il y a peu de temps qu'elle demandait le droit au travail, déguisé en droit sur le travail. Aujourd'hui, elle réclame la réorganisation des ateliers nationaux...

Dans le même numéro, elle prétend qu'une des raisons majeures qui doivent engager les légitimistes à voter pour le prince, c'est qu'il est soutenu par M. Bugeaud, le geôlier de la duchesse de Berry!

Le Directeur-Gérant, JACCOTTET.

Attendre son rival en la forêt prochaine,
Lui porter un salut avec un coup de feu,
Faire un but d'une tête et de la mort un jeu;
Comme si l'on pouvait, dans une lutte impie,
Mettre en péril des jours qu'on doit à la patrie;
Comme s'il convenait à des républicains
De se faire la guerre à l'instar des Caïns;
Comme si pardonner, quelle que soit l'offense,
N'était pas d'un français la plus belle vengeance.
Je voudrais, pour flétrir cet usage insensé,
Que la chambre évoquât les arrêts du passé,
Qu'elle mit à l'index ces meurtres à la mode,
Ces froids assassinats que tolère le code,
Et que Gervais de Caen, pour la gloire des mœurs,
Livrât à l'argousin tous nos gladiateurs.

Assez, ne formons pas une plainte chagrine;
De nos contemporains respectons la routine.
Aveugles, appuyés sur de vieux préjugés,
Ils répètent bien haut que les temps sont changés.
Tandis que notre siècle en prêchant la justice
Au chemin du progrès fait le pas d'écrevisse,
C'est fâcheux que le peuple, indigné contre toi,
Ait douté de ton zèle et de ta bonne foi.
C'est fâcheux, Girardin, que craignant les caprices
Paris ait rejeté tes offres de services,
Et que depuis un an, candidat voyageur,
De Genoude et Cabet partageant le malheur,
A l'huis des citoyens d'où te chasse la haine

Tu frappes vainement ainsi qu'une âme en peine.
Peut-être que ta voix s'élevant à propos
Eut à notre patrie épargné bien des maux,
Et que, faisant appel aux droits des patriotes,
Elle aurait prévenu d'impopulaires votes.
Aujourd'hui, c'en est fait : misanthrope entêté
Tu declares la guerre à la société.
La persécution, la mauvaise fortune
Ont versé dans ton sein des trésors de rancune.
Jaloux, vindicatif, ton cœur patricien
A besoin d'épancher son fiel quotidien,
Comme un volcan couvert qui, rouvrant son cratère,
Exhale avec effort sa lave et sa colère.
Mais le ciel reste sourd à tes ingrats souhaits;
Pour toi, dans ton vertige, il n'est aucune paix,
Et le ressentiment, dans ton âme irritée
Est pareil au vautour qui rongerait Prométhée.
A quoi bon chaque jour, avec tant de ferveur,
Déblatérer ainsi contre un homme d'honneur!
A quoi bon conserver une arrière-pensée,
Et te venger sans fin d'une injure passée.
Egoïste mortel, que sont au prix des lois,
Au prix du bien public tes souffrances d'un mois!
Trêve donc aux écarts d'amère polémique,
Laisse les intrigants bander la République,
Laisse-les, entichés de leur Napoléon,
Remuer ciel et terre au profit d'un vain nom.
Laisse-les présenter aux électeurs de France
Un sceptre de constable; un acte de naissance.

Pour un pauvre dandy qu'on estime si peu,
Ne mets pas plus longtemps ton avenir en jeu.
Que veut-il? que vient-il chercher sur nos rivages?
Qu'il aille en Thurgovie implorer des suffrages!
Qu'il aille parader au tournoi d'Eglington
Parmi les assassins du vrai Napoléon;
Mais qu'il se garde bien, héros de coterie,
D'outrager de chef son oncle et sa patrie.
Pour toi, triste embrancheur, qui, dans tous tes écrits,
Traites comme un bourreau le sauveur de Paris;
Qui, d'un piètre Messie infructueux apôtre,
Tiens d'une main la verge et l'encensoir de l'autre;
Qui voudrais, à tout prix, que la voix du scrutin
Proclamât président l'impérial crétin;
Tu n'as donc jamais lu l'histoire du grand homme?
Tu n'as donc jamais vu la colonne Vendôme?...
P.-M. TARGE.

Spectacles du 9 décembre 1848.

Grand-Théâtre. — Relâche.
Théâtre des Célestins. — Première représentation de Jeanne Mathieu ou être aimé pour soi-même. — Horace et Caroline. — Tiridate. — La Marseillaise.

CONDITION DES SOIES. — Samedi 9 déc. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 85. — Ouvrés, 68. — Grèges, 17. — Dernier numéro, 637.

IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, RUE CENTRALE.